

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,
Le 1^{er} juillet,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 juin 2021 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
8 juillet 2021*

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZÉ, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIEUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sabine HONORÉ, ayant donné procuration à Anne DASSONVILLE
Clémentine NOUQUERET, ayant donné procuration à Fabienne LEPERS

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2021

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Budget principal – Décision modificative
2. Admission en non-valeur
3. Limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière

Monsieur Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques

4. Organisation du temps de travail
5. Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux
6. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – lancement du concours restreint Maîtrise d'œuvre
7. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Désignation des membres du jury
8. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Indemnisation des maîtres d'œuvre du jury
9. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir
10. Protocole d'accord transactionnel Caremonord
11. Protocole d'accord transactionnel Menuiserie Druon
12. Protocole d'accord transactionnel Menuiserie Pont à Sault
34. Protocole d'accord transactionnel AM Post Forming
13. Tableau des effectifs
14. Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem, caisse des écoles –

Madame Fatima KARRAD, Conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville :

15. Dotation de Solidarité Urbaine

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance :

16. Réaménagement de la Maison de la Petite Enfance

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse

17. Espace de vie Saint-Exupéry – convention de mise à disposition de locaux

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative :

18. Remboursement partiel – école municipale d'arts plastiques
19. Convention de partenariat Hem Forest – école de musique

Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller municipal, délégué spécial au sport et aux équipements sportifs :

20. Adhésion à l'ANDES
21. Remboursement partiel de l'école de natation
22. Convention de mise à disposition des installations sportives collèges

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'insertion :

23. Prolongation de la convention région Hem soutien économie locale

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale et circulaire

24. Restructuration du centre commercial Schweitzer – signature de convention ANCT
25. Création du marché hebdomadaire des commerçants Beaumont
26. Mise en place de l'animation Monopoly dans les lieux de restauration et commerces

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique

27. Acquisition sis 1B rue du 6 juin 1944
28. Bilan foncier acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2020

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :

29. Campagne de plantations
30. Aménagement du parc urbain
31. Aménagement des cours des écoles
32. Attribution d'une subvention exceptionnelle au potager de la diversité
33. Révision du cahier des charges développement durable et rénovation de façade

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2021	Erreur ! Signet non défini.
Admission en non-valeur	Erreur ! Signet non défini.
Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Lancement du concours restreint Maîtrise d'œuvre	Erreur ! Signet non défini.
Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Désignation des membres du jury	Erreur ! Signet non défini.
Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Indemnisation des maîtres d'œuvre du jury	Erreur ! Signet non défini.
Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir	Erreur ! Signet non défini.
Protocole d'accord transactionnel caremonord	Erreur ! Signet non défini.
Protocole d'accord transactionnel Menuiserie Druon	Erreur ! Signet non défini.
Protocole d'accord transactionnel AM Post Forming	Erreur ! Signet non défini.
Tableau des Effectifs	Erreur ! Signet non défini.
Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem, Caisse des écoles – Mise à disposition d'un agent de la Ville au théâtre de l'Aventure	Erreur ! Signet non défini.
Réaménagement de la Maison de la Petite Enfance	Erreur ! Signet non défini.
Espace de vie Saint-Exupéry – convention de mise à disposition de locaux.....	Erreur ! Signet non défini.
Remboursement partiel – école municipale d'arts plastiques.....	Erreur ! Signet non défini.
Convention de partenariat Hem Forest – école de musique	Erreur ! Signet non défini.
Adhésion à l'ANDES.....	Erreur ! Signet non défini.
Remboursement partiel de l'école de natation	Erreur ! Signet non défini.
Convention de mise à disposition des installations sportives collèges	Erreur ! Signet non défini.
Prolongation de la convention région Hem soutien économie locale	Erreur ! Signet non défini.
Restructuration du centre commercial Schweitzer – signature de convention ANCT	Erreur ! Signet non défini.
Création du marché hebdomadaire des commerçants Beaumont.....	Erreur ! Signet non défini.
Mise en place de l'animation Monopoly dans les lieux de restauration et commerces.	Erreur ! Signet non défini.
Acquisition sis 1B rue du 6 juin 1944	Erreur ! Signet non défini.
Bilan foncier acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2020.....	Erreur ! Signet non défini.
Campagne de plantation.....	Erreur ! Signet non défini.
Aménagement du parc urbain	Erreur ! Signet non défini.
Attribution d'une subvention exceptionnelle au potager de la diversité	Erreur ! Signet non défini.
Limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière	8
Organisation du temps de travail.....	9
Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux	11
Dotations de Solidarité Urbaine	13
Aménagement des cours des écoles.....	26
Révision du cahier des charges développement durable et rénovation de façade	30

La séance est ouverte.

Madame Sana EL AMRANI procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour cet appel. Effectivement, peut-être que des Conseillers sont partis au Zéphyr en pensant que c'était encore au Zéphyr. Ils vont donc nous arriver en retard.

Quelques messages avant de passer à l'ordre du jour. D'abord, nous avons reçu un courrier du préfet. Vous savez que nous sommes le 1^{er} juillet, et donc les mesures sanitaires s'allègent. Néanmoins, le préfet a demandé à ce que nous gardions le masque – je vous le dis – pendant cette séance. La seule chose, c'est que lorsque vous parlez au micro, vous pouvez éventuellement le retirer pour parler. Ce sera peut-être plus facile pour vous, mais remettez-le après. Il a demandé que, dans les salles fermées, nous puissions garder nos masques.

La deuxième chose que nous avons faite, c'est que nous avons mis les caméras, comme vous pouvez le voir. Lorsque vous appuyez sur votre micro, vous êtes filmé, non pas pour être diffusé sur la France entière ou le monde entier, mais simplement pour que nos collègues puissent vous voir sans devoir se retourner. Cela permet donc de regarder dans les écrans et de voir les intervenants. À ce titre, il ne faut donc, bien sûr, pas bouger de place, parce que les caméras ont enregistré la place du micro, et donc, si vous bougez votre micro de place ou si vous bougez votre siège, forcément vous ne serez pas filmé. Ce n'est pas diffusé, c'est simplement une facilité, une commodité de se voir pendant les interventions. Nous avons gardé l'installation en quiconce, de façon à ce que vous ne soyez pas en vis-à-vis et éviter, effectivement, les contaminations éventuelles. Lorsque les mesures sanitaires seront levées, nous reviendrons en U ou en rectangle, comme nous le faisons auparavant.

Enfin, dernier point, demandé expressément par le directeur général des services. Lorsque vous parlez, parlez bien fort et distinctement, parce que vous savez que c'est une société extérieure qui retranscrit le procès-verbal et, parfois, on entend mal certains conseillers et l'audiotypiste a du mal à retranscrire vos propos.

Quelques annonces au Conseil municipal, qui permettront éventuellement aux derniers retardataires de nous rejoindre. Il y a eu quelques mouvements en Mairie, avec d'abord l'arrivée de Vincent CRÉPIN, le 1^{er} juillet, à la Police municipale, et d'Alexandre SAILLOT, également le 1^{er} juillet à la Police municipale. Deux nouveaux qui viennent de nous rejoindre. Quelques mutations : Martial CLAVERIE, qui est également policier municipal, part en mutation à Wattrelos le 22 juillet, et Justine WANT, qui est à la Cellule Recettes et Coordination, qui est mutée à la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carnin le 1^{er} août prochain.

Quelques événements, qui vous permettront de remplir votre agenda. Ce sont des événements qui sont organisés, bien sûr, dans le respect des gestes barrières et des instructions que nous avons au fur et à mesure par la préfecture, parce que ça évolue un peu chaque jour. D'abord la distribution des bons d'achat de 10 euros qui ont dû arriver dans vos boîtes aux lettres, à utiliser chez les restaurateurs, bars, friteries et pizzérias, et qui sont valables uniquement entre le 1^{er} et le 15 juillet. Pourquoi entre le 1^{er} et le 15 juillet ? Parce qu'il y a une deuxième opération qui va arriver à la rentrée. Pour éviter les chevauchements de bons, nous avons donc limité le temps au moment des levées de restriction du nombre de personnes dans les bars et restaurants. Cela permet donc de pousser les gens à revenir chez nos restaurateurs. Le 2 juillet, nous avons le marché nocturne sur la Grand-Place à partir de 17 heures. C'est donc demain soir. Le samedi 3, Hem Street Day au Mail Dunant, de 15 heures à 20 heures, vous avez différentes manifestations sportives et, de 20 heures à 23 heures, un concert avec différents groupes de musique qui vont jouer, avec un barbecue et restauration sur place. Il y a également une soirée funk avec les groupes Atomic Ladies et puis un autre au Zéphyr à 20 heures. Je ne vous donne pas tous les noms, parce que sinon nous n'allons pas nous en sortir. Il y a donc deux manifestations en parallèle. Le mardi 6 juillet, réunion publique sur la Tribonnerie à la Salle des Fêtes à partir de 19 heures. Je vous rappelle que c'est sur inscription, parce que nous avons également des limitations du nombre de places à respecter. Les vendredis 9, 16 et 23 juillet, vous avez cinéma de plein air avec

trois films différents : *La Ch'tite famille*, au Jardin des Perspectives le 9 juillet ; *Donne-moi des ailes*, à Beaumont, le 16 juillet ; *L'Ascension*, le 23 juillet au Mail Dunant. Il y aura un pique-nique apéro dès 20 h 30, avec une projection à 22 h 30 sur chacun de ces sites. Le 13 juillet, la Fête Nationale sur la Grand-Place. Au programme, dès 15 heures : un petit train fera le tour de la ville pour ramener les habitants, et particulièrement les personnes âgées, vers la Grand-Place. Ce petit train tournera jusqu'à 20 h 30. Il y aura de la restauration à partir de 16 h 30 sur la Grand-Place. Cette Grand-Place sera équipée de tables et chaises. Attention, parce que la capacité de la Grand-Place est limitée à 1 000 personnes, parce qu'au-dessus de 1 000 personnes, il y a des contraintes sanitaires complémentaires, avec le pass sanitaire et autres, et comme nous n'avons pas les équipements pour contrôler les pass sanitaires nous avons limité le nombre de places à 1 000. Nous comptabilisons les gens qui rentrent, et nous ne faisons pas le contrôle du pass sanitaire. De 16 h 30 à 17 h 30, il y a concert des années 60-80. À 17 h 45 jusqu'à 18 h 15, il y a un magicien. À partir de 18 h 30, il y a un concert de guinguette et de bal musette jusqu'à 19 h 30. À 21 heures, le concert de ALTIKA ; de 21 h 30 à 23 heures, le concert SOUL COMBO et, à 23 heures, le feu d'artifice qui est, bien sûr, ouvert à tous puisqu'il n'y a pas que sur la place publique qu'il sera visible. D'ailleurs, le préfet indique qu'il n'y a pas de limitation pour les feux d'artifice. Du 17 au 30 juillet, la manifestation Sea, Hem & Sun au stade Hidalgo, de 13 heures à 19 heures en semaine et de 13 heures à 20 heures le week-end. C'est un rendez-vous pour les familles. Je vous passe tout le laïus que nous avons mis. C'est gratuit et c'est sur le site Hidalgo, avec deux entrées : soit par la rue des Trois Baudets, soit par la rue de la Lionderie. Les 4 et 5 septembre, la Braderie est donc pour l'instant confirmée. J'ai vu que la Braderie de Lille avait été annulée. Il y aura peut-être quelque chose en remplacement, mais en tout cas, nous, nous n'attendons pas 1 million de personnes. Il y a donc moins de risque. Elle est pour l'instant confirmée, et c'est de 8 heures à 17 heures. Le dimanche, Hem en fête, qui s'appelle *À l'abordage XXL*, de 11 heures à 19 heures dans le parc de la mairie, comme d'habitude.

Bien sûr, le jour de la braderie et des fêtes d'Hem, les mesures de sécurité et les mesures sanitaires seront de rigueur. Bien sûr, la Ville se réserve le droit de les adapter en fonction de l'évolution des consignes du préfet mais, bien sûr, toujours en maintenant cet esprit de fête de Hem que nous connaissons depuis plus de 40 ans.

Je remercie bien sûr tous les agents, élus et bénévoles qui ont tenu, durant ces deux dimanches de juin, et notamment un de fête des pères, les bureaux de vote. Merci, cela a été difficile de trouver des gens pour tenir les bureaux de vote, parce que même s'il n'y a pas beaucoup de votants, il faut quand même tenir les bureaux de vote pendant toute la durée de l'ouverture, et même pendant le dépouillement. Je remercie tous ceux qui ont fait l'effort d'être là pendant tout ou partie de la journée, où même, à la dernière minute, il a fallu trouver des personnes complémentaires compte tenu d'absences pour maladie ou pour Covid, parce que nous avons eu un cas de Covid qui s'est présenté la veille.

Le prochain Conseil municipal a lieu le jeudi 14 octobre 2021.

J'attaque maintenant l'ordre du jour et les votes bloqués. La réunion de la Conférence des présidents a eu lieu mardi soir. Elle a proposé de bloquer les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2021
- 1. Budget principal – Décision modificative
- 2. Admission en non-valeur
- 6. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Lancement du concours restreint Maîtrise d'œuvre
- 7. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – Désignation des membres du jury
- 8. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – indemnisation des maîtres d'œuvre du jury
- 9. Projet de réalisation d'un nouveau centre social quartier de la Lionderie – indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir

- 10. Protocole d'accord transactionnel Caremonord
- 11. Protocole d'accord transactionnel Menuiserie Druon
- 12. Protocole d'accord transactionnel Menuiserie Pont à Sault
- 34. Protocole d'accord transactionnel AM Post Forming
- 13. Tableau des effectifs
- 14. Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem, caisse des écoles
- 16. Réaménagement de la Maison de la Petite Enfance
- 17. Espace de vie Saint-Exupéry – Convention de mise à disposition de locaux
- 18. Remboursement partiel – école municipale d'arts plastiques
- 19. Convention de partenariat Hem Forest – école de musique
- 20. Adhésion à l'ANDES
- 21. Remboursement partiel de l'école de natation
- 22. Convention de mise à disposition des installations sportives collèges
- 23. Prolongation de la convention région Hem soutien économie locale
- 24. Restructuration du centre commercial Schweitzer – signature de convention ANCT
- 25. Création du marché hebdomadaire des commerçants Beaumont
- 26. Mise en place de l'animation Monopoly dans les lieux de restauration et commerces
- 27. Acquisition sis 1B rue du 6 juin 1944
- 28. Bilan foncier acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2020
- 29. Campagne de plantations
- 30. Aménagement du parc urbain
- 32. Attribution d'une subvention exceptionnelle au potager de la diversité

Restent donc à évoquer aujourd'hui et à débattre :

- 3. Limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière
- 4. Organisation du temps de travail
- 5. Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux
- 15. Dotation de Solidarité Urbaine
- 31. Aménagement des cours d'écoles
- 33. Révision du cahier des charges développement durable et rénovation de façade

Je voulais d'ailleurs vous dire à ce sujet que nous avons un petit problème de numérotation des délibérations puisque, avec i-delibRE, nous avons eu quelques problèmes. Vous voudrez donc bien nous en excuser puisque, quelques fois, les numéros ont changé entre la Commission et le Conseil parce qu'i-delibRE renumérote à chaque fois. Nous sommes en train de trouver une solution pour que nous gardions les mêmes numéros de délibération entre la Commission et le Conseil, pour ceux qui ont pris des notes sur les délibérations et que nous puissions avoir une continuité dans la numérotation et éviter de se perdre en route dans la numérotation des délibérations. Je voudrais m'en excuser auprès de vous si vous avez eu quelques problèmes pour vous y repérer, puisque nous-mêmes avons eu quelques problèmes pour nous repérer. Lorsqu'il y avait des numéros, nous ne savions plus si c'était l'ancien numéro ou le nouveau numéro. C'est le problème d'i-delibRE qui renumérote à chaque fois.

Je vais donc passer au vote. Les délibérations suivantes : approbation du procès-verbal, les numéros 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 34, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 32.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... Elles sont adoptées. Je vous remercie.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 34, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 32 sont adoptées à l'unanimité.

LIMITE DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous attaquons donc les délibérations qui n'ont pas été bloquées par la Conférence des présidents. La première délibération à évoquer est la numéro 3 – Limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière. Vous le savez peut-être – en tout cas nous l'avons évoqué à la Commission Finances, et d'ailleurs dans différentes réunions puisque cette délibération n'était pas très compréhensible –, la loi de finances du budget de la France a voté un article qui a modifié la règle d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans les années 90, la loi avait exonéré de fait les nouvelles constructions de deux ans, de droit, de taxe foncière sauf si les collectivités (les communes) délibéraient pour supprimer cette exonération. C'est ce que la ville d'Hem avait fait en 1992. Elle avait délibéré pour supprimer cette exonération, si bien que les nouvelles constructions étaient taxées à la taxe foncière sur les propriétés bâties dès la première année de leur construction. Nous parlons bien de la taxe foncière, non pas de la taxe d'habitation. Cela a duré pendant toutes ces années, jusqu'à cette année où la loi a modifié cette disposition, tout bêtement parce que – vous le savez, nous l'avons voté au dernier Conseil – la taxe d'habitation a été supprimée et nous avons récupéré la part de la taxe foncière du Département.

Cette taxe foncière, elle, était exonérée et ne pouvait pas être supprimée de fait. Le problème est donc que le fait de rapatrier cette taxe foncière, si la loi n'évoluait pas, il allait forcément y avoir un GAP, une évolution défavorable de fait pour le contribuable puisque les villes qui avaient délibéré en sens inverse pouvaient éventuellement imposer à la totalité de la taxe foncière. La loi a donc été modifiée, et elle a fixé la possibilité d'exonérer la taxe foncière entre 40 et 90 %. Pourquoi 40 ? Parce qu'elle estime que la partie de 40 % correspond à la partie départementale ; elle est donc de droit et nous pouvons exonérer jusqu'à 90 %. Avant, cela pouvait aller jusqu'à 100 %.

La ville de Hem, en discussion avec la Commission des Finances – puisque nous avons eu une discussion sur le sujet – a convenu qu'il fallait éviter d'exonérer les habitants de taxe foncière. Certains pour éviter l'étalement urbain, d'autres parce qu'ils estimaient qu'il n'y avait pas lieu d'exonérer, d'autres parce que la ville était attractive et n'avait pas besoin d'exonération... Enfin, il y a eu différentes raisons. Nous avons donc eu différentes réunions de discussion, et la Ville s'est ralliée à cette position. En tout cas, la délibération se rallie à cette proposition de limiter l'exonération au maximum, et donc d'imposer au maximum de ce que la loi nous permet la taxe foncière, pendant les deux premières années, sur les nouvelles constructions. C'est pour cela que nous limitons donc cette exonération à 40 % – c'est ce que la loi nous permet – puisque nous ne pouvons pas aller plus loin, ce qui fait que les gens paieront 60 % de la taxe foncière bâtie pendant les deux premières années.

J'espère que j'ai été clair, parce que c'est une délibération extrêmement complexe. J'ai essayé de vous la simplifier, mais je reconnais que c'est très compliqué parce que, en fait, le fait que ce soit de droit et que nous l'annulions est un peu compliqué à comprendre. Voilà en tout cas ce que nous proposons.

Nous proposons donc de limiter l'imposition à 60 %, et donc d'imposer les gens à 60 % de taxe foncière. J'espère que j'ai été clair.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Comme il y avait justement débat sur le taux pendant la Commission, je voulais vraiment que nous soyons sûrs du taux qui a été choisi aujourd'hui. Nous avons échangé sur l'attractivité de la ville, etc. Je ne le remets pas en question, sauf que nous sommes tous égaux devant l'impôt et que, pour moi, il est plus juste que tous ceux qui peuvent payer l'impôt le fassent. En plus, avoir une exonération pendant deux ans ou pas, ce n'est pas ce qui va être déterminant dans le choix de faire construire sa maison. Je voulais donc être sûre que nous soyons au maximum, finalement, de ce qui était possible.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous avons effectivement eu un certain nombre de documents suite à la Commission Finances, parce que ce n'était pas très clair. Nous-mêmes, nous ne comprenions pas très bien. L'Association des maires de France a bien précisé la manière dont nous devons faire les choses. Le service Finances a également appelé les services fiscaux pour être sûrs que ce que nous proposons était bien le maximum de ce que nous pouvions faire, c'est-à-dire de faire payer le maximum de taxe foncière aux habitants puisque c'était ce qui avait été évoqué dans nos débats. Je rappelle que c'est uniquement pour les nouvelles constructions et pendant deux ans. C'est dans ce cadre-là.

Je vous lis un petit point que j'ai trouvé dans AMS, qui explique cela. C'est l'article 16 de la loi de finances pour 2020 : « impose aux communes un minimum de 40 % pour cette exonération temporaire ». Vous voyez, c'est le minimum d'exonération. Nous sommes obligés de faire cela. C'est ce que nous faisons. C'est le minimum de l'exonération, ce qui fait que les gens vont payer 60%. Il est toutefois possible de relever le taux de l'exonération à 50, 60, 70, 80 ou 90, ce qui fait que si nous sommes à 90, les gens ne payent plus que 10 %, mais ce n'était pas le choix que nous avons fait.

Je reconnais que, au départ, la délibération présentait 60 %. Les débats que nous avons eus, avec vous notamment, ainsi que les deux oppositions et les membres de la Commission Finances, nous ont un peu démontré que, peut-être, il fallait effectivement aller plus loin. Certains, dans notre groupe de la majorité, avaient cette position-là (pas tous), d'autres voulaient au contraire exonérer plus. Après un débat dans notre groupe politique, nous nous sommes ralliés à cette position, et c'est pour cela que nous proposons ceci. C'est pour cela que cette délibération est modifiée par rapport à celle que nous avons présentée en Commission Finances. Je voulais le préciser aussi parce qu'effectivement ce n'est pas la même que nous avons présentée en Commission Finances. Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : En fait, nous avons débloqué cette délibération justement pour faire état du débat, mais comme vous avez débattu dans votre groupe et que la position s'est ralliée à la nôtre (ou le contraire), nous n'avons pas de débat particulier.

Le principe n'était pas une question d'attractivité. C'était bien, en effet, de dire que tout ce qui pouvait être dissuasif contre l'étalement urbain excessif était bon à prendre, même si les effets étaient limités.

M. Francis VERCAMER, Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? ... Très bien, alors je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... Elle est votée à l'unanimité.

La délibération 3, relative à la limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière, est adoptée à l'unanimité.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe tout de suite la parole à Pascal NYS pour la délibération sur l'organisation du temps de travail.

M. Pascal NYS : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération importante pour le personnel puisque suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, ainsi qu'à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, nous passons donc aux 1 607 heures. Nous avons jusqu'à présent quelques jours ou demi-journées complémentaires qui ne nous permettaient pas d'obtenir les 1 607 heures, à savoir notamment la demi-journée de Noël ou du Nouvel An, la demi-journée pour Hem en fête, voire la journée du Maire.

Une large concertation s'est déroulée depuis de nombreux mois avec les représentants du personnel. Une large majorité s'est déterminée pour un passage de 36 heures actuelles à 38 heures. Nous mettons donc en place ces 1 607 heures, donc ces 38 heures, à compter du 1^{er} septembre.

La concertation a également continué dans les services, dans les pôles, de façon à ce que chaque pôle puisse déterminer, par rapport à ces 38 heures, la façon dont ils pensaient pouvoir les accomplir. C'est donc la raison pour laquelle la délibération est un peu épaisse, parce qu'elle reprend l'ensemble des pôles.

Parallèlement à cette délibération, il y a forcément la perte des jours d'ancienneté, qui est sous-jacente à cela. Monsieur le Maire a donc décidé de compenser ces jours d'ancienneté. Une discussion s'est engagée avec les organisations syndicales, et plus particulièrement avec les représentants du personnel, de façon à pouvoir compenser en fonction des cadres d'emploi. Nous avons donc conclu que la base de calcul serait le CET, c'est-à-dire le compte épargne temps. Un accord a donc été signé il y a une quinzaine de jours entre Monsieur le Maire et les représentants du personnel.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? ... Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Je voulais intervenir de façon plus générale sur le travail des agents, et je vais donc profiter de cette délibération puisqu'il est question du travail de nos agents. Je voulais, comme candidat ces différents week-ends, les remercier pour leur engagement et le travail accompli lors des deux derniers week-ends afin que la double élection ait pu se dérouler dans les meilleures conditions. Je voulais associer à ces remerciements nos assesseurs et les Hémois qui ont pris de leur temps pour participer aux opérations de vote. Je voulais parler de cela, parce que c'est un élément important. Sans eux, pas de vote ; sans vote, pas de démocratie, d'autant que la démocratie a été, encore une fois, durement mise à l'épreuve, avec une abstention particulièrement forte à Hem.

Cette abstention a écrasé tout débat. Elle a influencé, de façon mécanique, le résultat en faveur des sortants. La légitimité politique, des élus et de leurs actions, se trouve fragilisée par leur faible représentativité.

Dans notre ville, dimanche, le vote de moins de 15 % des inscrits (soit moins de 10 % des Hémois) suffisait pour atteindre la majorité absolue. Une question se pose : à notre échelle, en faisons-nous suffisamment pour réunir les conditions permettant l'information de tous et inciter au devoir civique ? Par exemple, est-ce vraiment une bonne idée de réduire bien plus qu'ailleurs le nombre des panneaux d'affichage libre et même, cette fois, en faire nettoyer la veille du vote ? Fallait-il ne poster aucune information ou explication sur les deux élections un peu compliquées...

M. Pascal NYS : Est-ce que vous pensez que, réellement, nous sommes en train de parler, là, de la délibération relative à l'organisation du temps de travail, Monsieur DUPONT ? Moi, ce que je vois, là, c'est uniquement que vous faites de la politique. Nous ne sommes pas là, sur cette délibération, pour faire de la politique au-delà du cadre dans lequel je me suis exprimé, à savoir l'organisation du temps de travail, du passage à 1 607 heures pour l'ensemble du personnel. Nous n'avons que faire, très honnêtement, de vos commentaires politiques sur cette délibération et les agents de la ville n'en ont strictement rien à faire.

M. Jacques DUPONT : Je ne le pense pas. Cette délibération avait pour but d'organiser le travail des agents. Je voulais en profiter pour saluer leur...

M. Pascal NYS : Vous n'avez pas à en profiter pour vous exprimer par rapport aux élections ou par rapport au taux d'abstention. Ce n'est absolument pas le cadre. Si vous prenez cette tribune pour vous exprimer sur n'importe quel sujet à partir du moment où vous pensez pouvoir prendre la parole pour expliquer une délibération, je suis désolé, ce n'est pas du tout le cadre d'un Conseil municipal.

M. Jacques DUPONT : J'en avais pour une trentaine de secondes, et vous ne me laissez pas m'exprimer.

M. Pascal NYS : Non, je ne vous laisse pas terminer parce que je trouve que c'est inadmissible. Je pense que l'ensemble des conseillers municipaux ici ont exactement la même pensée que moi. Vous faites de la politique sur un sujet qui n'en demande pas.

M. Jacques DUPONT : Je n'ai pas fait de la politique. J'ai parlé uniquement de la façon dont fonctionnait la mairie.

M. Pascal NYS : Nous sommes dans une délibération pour laquelle nous avons travaillé depuis plus de 24 mois avec les organisations syndicales et les représentants du personnel...

M. Jacques DUPONT : Après, le devoir civique, ce n'est pas faire de la politique. Ce n'est pas parce que vous parlez plus fort que moi que vous allez m'interrompre.

M. Pascal NYS : Nous avons travaillé en amont et en aval pour leur faciliter l'arrivée des 1 607 heures, et vous, vous êtes en train de parler d'abstention, de régionales et de départementales. Qu'en ont-ils à faire dans cette délibération. Excusez-moi, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si nous pouvions revenir à notre débat, ce serait bien. Monsieur DELEPAUT.

M. Étienne DELEPAUT : Juste pour dire que je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Pascal NYS, et que j'aurais préféré entendre Monsieur DUPONT dans la Commission Sports plutôt qu'ici, effectivement, aller sur un terrain politique. Nous avons des Commissions où les gens peuvent s'exprimer, et je dois reconnaître que j'aurais aimé avoir un débat sur les sujets que nous avons abordés pour le sport, et je n'ai pas eu la chance de l'avoir. J'espère que ce sera différent dans les prochaines Commissions.

M. Pascal NYS : Passez au vote.

M. Francis VERCAMER, Maire : Avant, y a-t-il d'autres interventions ? ... Nous allons donc passer au vote de cette délibération.

M. Jacques DUPONT : Je ne vais pas faire d'autre intervention puisque vous ne nous permettez pas de nous exprimer.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DUPONT, moi je vous ai laissé un peu dérouler puisque vous remerciez le personnel, mais avouez que de parler du niveau d'abstention aux élections n'a rien à voir avec les heures de travail des agents. Cela n'a rien à voir. C'est hors sujet. Lisez le règlement intérieur. Pascal l'a fait avant moi. Comme vous êtes jeune entré en Conseil, j'allais le dire à la fin de votre intervention, mais comme cela durait un peu je pense que Pascal s'est un peu énervé sur sa délibération parce que cela n'avait rien à voir.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité, merci.

La délibération 4, relative à l'organisation du temps de travail, est adoptée à l'unanimité.

MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

M. Francis VERCAMER, Maire : Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux, Pascal.

M. Pascal NYS : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération qui est purement financière puisqu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à obtenir des concours financiers auprès de l'ensemble des partenaires par rapport à la délibération sur l'accessibilité sur les travaux qui ont été faits cette année. Il faut savoir qu'il y a une délibération-cadre qui a été votée en 2014 sur laquelle nous nous engageons chaque année à améliorer l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Désolée, je vais faire un peu de politique... mais un tout petit peu. Je profitais de la délibération car la thématique de l'accessibilité, c'est bien. C'est important. Je sais que nous allons aller chercher des financements. Je voudrais juste qu'elle ne soit finalement pas limitée à l'accessibilité physique aux bâtiments, mais qu'elle soit aussi une adaptation de tous nos biens et services que nous pouvons proposer aux personnes qui ont une difficulté d'autonomie. Au-delà du handicap, il y a aussi les personnes en situation, qui deviennent âgées, des personnes avec des poussettes sur la voie publique, et puis une adaptation à tous les types de déficience parce que, souvent, cela est oublié lorsque l'on parle d'accessibilité.

Nous parlons beaucoup d'accessibilité en termes de bâtiments afin de les rendre accessibles à tous, mais il y a aussi finalement tout ce que nous pouvons proposer et produire pour les personnes qui sont atteintes de handicap auditif, visuel, etc. Il y a aussi cela. C'était juste pour cela que je voulais intervenir. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur PASTOUR.

M. Laurent PASTOUR : Cette délibération est en fait le point final de l'agenda d'accessibilité que nous avons déclaré en préfecture en 2015. C'est toute une série de travaux, sur un budget, depuis 2015, qui dépasse les 700 000 euros de travaux. Il n'y a pas que des travaux de bâtiments puisque, dans la dernière phase, il y a entre autres les bornes auditives. Une borne est actuellement en test à l'accueil de la mairie afin de voir si cela fonctionne avant de pouvoir équiper l'ensemble des salles qui vont recevoir du public. Vous pouvez donc voir qu'à l'accueil de la mairie il y a une borne auditive qui est installée pour répondre justement à cette problématique de déficience autre que l'accessibilité physique des bâtiments. Nous sommes bien sur un agenda complet qui avait été fait en 2015 suite à un recensement très précis des manques au niveau des bâtiments.

Il y a aussi, par exemple, des bandes podotactiles au sol, justement pour déficients visuels, qui vont être installées au niveau des escaliers et dans les cheminements pour accéder aux différents bâtiments. Ce n'est donc pas que des travaux de bâtiments ; il y a bien sûr toute une série de travaux qui sont prévus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Juste pour préciser aussi que, peut-être, le site Internet pourrait être adapté. Alors, à voir aussi comment parce qu'il y a des personnes qui ne se déplacent pas, qui sont chez elles. Visuellement, c'est compliqué. Il y a peut-être quelque chose aussi à creuser en plus. Les adaptations sur les sites se font de plus en plus, et le site Internet de la Ville aurait peut-être intérêt à envisager cela, tout simplement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA, vous allez être comblée puisque je vous rappelle que nous avons voté les crédits lors de la dernière décision modificative, ou budget supplémentaire, pour adapter le site de la Ville et des établissements rattachés pour les personnes malvoyantes ou malentendantes. D'ailleurs, le service Communication est en train de recenser l'ensemble des travaux à réaliser pour adapter ces sites. Pas plus tard qu'aujourd'hui, on m'expliquait comment cela allait être modernisé et aménagé pour faire face à ces handicaps. Cela avance.

Je vous rappelle quand même que cette délibération, qui était présentée par Pascal NYS, était plus une délibération financière qu'une délibération sur le handicap. Là, ce sont un certain nombre de travaux qui vont aller chercher des financements dans le cadre du Plan de relance, si je me souviens bien, mais cela ne nous empêche pas de faire d'autres travaux dans le cadre du handicap puisque nous avons, dans les PPI, une enveloppe handicaps. Avant, nous avions même un PPI indépendant, mais nous l'avons réintégré dans chaque PPI de façon à ce que les élus qui ont des travaux à faire dans les équipements qu'ils suivent puissent les réaliser. Oui, Laurent, vas-y.

M. Laurent PASTOUR : Juste une précision : les travaux qui vont être réalisés cette année, et pour lesquels nous demandons les financements, vont clôturer notre engagement de 2015 auprès de la préfecture sur ces travaux d'accessibilité. C'est-à-dire que, théoriquement, à la fin de l'année, nous aurons clôturé la totalité de l'agenda sur lequel nous nous étions engagés auprès de la préfecture en 2015. Cela n'empêche que, l'année prochaine, il y aura d'autres travaux, mais qui ne sont pas dans la liste des travaux déclarés en préfecture. Nous allons donc pouvoir travailler sur d'autres projets mais, avant de travailler sur d'autres projets, il était nécessaire de pouvoir clôturer notre engagement de 2015.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité, merci.

La délibération 5, relative à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux, est adoptée à l'unanimité.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous passons à la délibération numéro 15, la Dotation de Solidarité Urbaine. En fait, c'est plutôt le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine, qu'il faudrait lire. Fatima KARRAD.

Mme Fatima KARRAD : Merci Monsieur le Maire. La DSU est une dotation de solidarité urbaine instituée en 1991. Ce qu'il faut retenir de cette DSU est qu'elle est libre d'emploi pour les communes qui en bénéficient. Il faut bien garder en tête, au niveau des règles d'éligibilité, qu'il faut avoir plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de la commune de Hem qui comptabilise 18 600 habitants.

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans chaque domaine d'intervention.

Dans ce rapport, seules les dépenses qui ont eu lieu en 2020, et qui l'ont été au bénéfice des habitants de ces quartiers, ont été retenues.

C'est une approche transversale, construite en étroite collaboration avec les différents partenaires institutionnels, associatifs, socio-économiques et de la démocratie participative. Elle répond donc à cette nécessité d'être au plus près des préoccupations des publics les plus fragilisés et de répondre au mieux à leurs besoins. Le Conseil citoyen en est une composante importante. Elle permet aux citoyens d'apporter leurs visions, leurs propositions, et d'enrichir l'action municipale.

Comme le prévoit la loi, le Conseil citoyen a été consulté le 15 juin et a donné un avis favorable.

J'ai demandé à mon collègue, Jean-Adrien MALAIZÉ, conseiller délégué à la citoyenneté, d'en faire la lecture. Merci.

M. Jean-Adrien MALAIZÉ : Merci. Avis du Conseil citoyen :

« DSU – Exercice budgétaire 2020.

Objectifs : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers de la métropole, améliorer les conditions de vie des habitants.

Les quartiers prioritaires de la politique de cohésion sociale dans les spécificités de notre Ville, l'existence de grands quartiers d'habitat social, un vieillissement de la population, une augmentation du nombre d'allocataires CAF ainsi que du RSA, avec des disparités importantes entre les quartiers. Ces données se déclinent au travers de six axes de développement.

L'axe 1 : l'habitat et le cadre de vie. Le NRPV contribue également à se projeter pour favoriser les parcours résidentiels, prévenir le processus de dévalorisation et assurer la qualité résidentielle au quotidien. Il intègre des opérations de logement, d'aménagement urbain et d'équipement qui viennent conforter l'objet. En matière de financement, la Ville projette des réalisations complémentaires hors financement en RU dès lors où ces logements, bâtiments, aménagements, résidentialisations, équipements publics de proximité contribuent et renforcent la qualité, qu'elle soit environnementale ou résidentielle. Ces opérations conjointes sont à saluer et sont support aux autres axes.

L'axe 2 : l'accès à l'emploi et le développement économique. À travers les associations, Pôle Emploi, la Mission locale en support, la situation de la demande d'emploi suit une évolution favorable. Le développement économique profite des parcs d'activité de par sa vocation artisanale et commerciale ; idem pour les emplois francs. L'environnement en amélioration contribuera à la création d'emploi.

L'axe 3 : la réussite éducative. La Covid qui a sévi est certes un frein à la fréquentation. Néanmoins, grâce à la poursuite des équipements informatiques dédiés ainsi que la mise en place d'ateliers robotiques, l'instauration de visios, le DRE en support avec un accompagnement pour chaque axe, les initiatives prévues se relancent. La logistique mise en place contribuera à atteindre les objectifs identifiés.

L'axe 4 : la politique jeunesse, citoyenneté et prévention. Les bases d'une prévention structurée autour du parcours du jeune est une solution qui permet de mieux approcher, mieux cibler, être plus efficient. Les jeunes, à Hem, représentant près de 29 % de la population, les possibilités étant nombreuses et attractives, elles permettent l'initiative, la participation à des actions en place, l'accomplissement de projets, la facilitation aux activités culturelles ou sportives grâce au Pass', ces possibilités favorisant la citoyenneté et la prévention. Les relais tels que les centres sociaux, les associations de jeunes, culturelles et sportives complètent ce dispositif.

L'axe 5 : la sensibilisation et l'accès à la culture et au sport. Les salles à vocation culturelle, la ferme Franchomme, le Zéphyr, l'école de musique et d'arts plastiques, le Mail Dunant, le CIB, le théâtre de l'Aventure, autant de lieux qui permettent facilement cet accès, avec des conditions d'utilisation adaptées grâce au Pass'sport culture. Plusieurs événements ont fait l'objet d'annulation à cause de la Covid. Le sport, les clubs de foot, de tennis, la piscine, Oxyg'Hem, l'étang de pêche et, bientôt, une nouvelle salle multisports avec un dojo afin de faciliter la diversité du sport. La diversité, la qualité, la quantité permettent des réponses adaptées aux attentes des jeunes.

L'axe 6 : la solidarité. Tant en matière de santé que d'écoute et d'offres solidaires, les centres sociaux apportent de nombreuses réponses et possibilités au quotidien ou au travers de manifestations ou d'actions thématiques. La Covid de l'année 2020 a compliqué leur quotidien ; idem pour le CCAS qui a dû faire face à des appels en détresse. Dans l'accompagnement des personnes âgées, la construction de logements adaptés en RU2, Tribonnerie 2, serait un réel plus.

Conclusion – La Covid a perturbé fortement le déroulement des actions ou activités prévues. Le Conseil citoyen est satisfait des éléments portés à sa connaissance à travers ce rapport DSU 2020, qu'il valide.

Mme Fatima KARRAD : Merci. Avant de présenter le diaporama, je tenais à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à produire ce rapport DSU qui, chaque année, s'enrichit et s'affine. Je remercie tous les élus pour leur engagement et implication sur cette thématique. Je félicite et remercie tout particulièrement Monsieur Philippe SIBILLE, adjoint à la cohésion sociale, ainsi que Madame VALLET, directrice du pôle social, qui orchestre de main experte cette thématique transversale pour le bien-être de tous.

Voici la carte de la ville de Hem ; ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les quartiers politique de la Ville (ici encadrés en rouge). Cela comprend évidemment les quartiers Hauts Champs, Longchamp, Lionderie, Trois Baudets et Trois Fermes.

Rapidement, voici les grandes données socio-démographiques de la ville de Hem. En effet, comme nous l'avons dit tout à l'heure, la population s'élève à 18 600 habitants, dont 7 793 issus des quartiers prioritaires de la ville, ce qui fait quand même 41,8 % de la population globale. Il faut également retenir que la population de ces quartiers est jeune (28,9 % de moins de 20 ans), mais que parallèlement à cela elle vieillit rapidement puisque 21,8 % de la population est âgée de plus de 60 ans.

La ville de Hem, c'est 7 013 ménages, et son taux de pauvreté est de 17 %, ce qui reste moindre que la métropole lilloise, qui est de 20 %.

Concernant l'habitat à Hem, il représente 7 293 logements. Notre charge du parc social est de 31,3 % et concentre la quasi-totalité des 41,1 % des locataires de la commune. À Hem, la particularité de notre parc social est qu'il est composé à 82 % de logements individuels.

Il est également important de faire un petit portrait de qui sont nos allocataires de la CAF. Ce qu'il faut garder en tête, c'est l'augmentation de 10 % des allocataires depuis 2015. Ce sont principalement des familles, plus de 20 % de ces familles sont monoparentales. Un indicateur important sur lequel nous restons toujours attentifs : 18 % des ces derniers ont un revenu constitué en totalité des prestations sociales.

Pour terminer ce constat général, la ville de Hem, au niveau de la santé, est une ville qui propose une offre de soins bien fournie comparé à la MEL, mais également à la Région. Les chiffres vous l'indiquent ici.

Concernant l'éducation et la jeunesse, comme nous l'avons dit tout à l'heure, les jeunes représentent un public important (environ un tiers de notre population). L'éducation représente 2 165 élèves, dans les QPV nous comptabilisons 8 écoles et 837 élèves. Qui dit écoles, dit coûts de fonctionnement et d'aménagement conséquents. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément dans les prochains slides.

Là, nous sommes au cœur de ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les dépenses de la Ville dans les QPV en 2020, réparties en six axes. Les informations reprises dans ce diaporama sont donc restreintes, et je vous invite à compléter votre bonne information par la lecture du rapport joint à la délibération.

2020 est marquée par la Covid-19, donc une année difficile avec deux confinements, un couvre-feu, des activités fortement perturbées, mais également dans ce contexte la ville de Hem et son CCAS ont déployé le maximum de services publics. Ainsi, chaque slide vous présentera, sous forme d'encart, avec un petit symbole de virus, les impacts sur le service public de la thématique présentée.

Nous allons commencer par l'axe 1 : habitat et cadre de vie. La ville de Hem, en 2020, c'est 103 attributions de logements, 13 attributions de situations suivies par les acteurs sociaux. Ce sont également 31 préventions des expulsions, dont 3 expulsions effectives, toutes à l'amiable, bien entendu. La ville de Hem est aussi très attentive à sa population vieillissante puisque 18 % des attributions concernent des relogements de plus de 60 ans. Le programme de renouvellement urbain se poursuit en 2020 avec deux opérations démarrées et quatre opérations terminées. Ce sont également des relogements au niveau du secteur de la Lionderie. Le Conseil citoyen a poursuivi son implication dans le cadre de ce renouvellement.

2020 est également le PIG (programme d'intérêt général), habitat durable et des ateliers partagés. Pour ce qui est de la qualité résidentielle, la Ville possède une police municipale avec 14 agents et une brigade canine. C'est aussi l'installation d'un centre de supervision urbaine et d'installation supplémentaire de caméras. Pour ce qui est du domaine de la gestion urbaine de proximité, les services techniques sont fortement présents sur le terrain puisqu'ils passent 60 % de leur temps de travail dans les QPV.

C'est aussi des aides à l'achat de vélos et de trottinettes électriques : 31 aides ont été accordées aux habitants des quartiers politique de la Ville. Enfin, ce sont également des opérations de sensibilisation efficace comme Hem' ta ville propre, qui a ramassé plus de 200 kilos de déchets, et l'application TellMyCity.

Axe 2, accès à l'emploi et au développement économique. Nous serons très rapides sur cet axe car la question de l'emploi n'est pas de notre compétence. En revanche, nous soutenons les structures d'accompagnement à l'emploi (Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale). Nous soutenons les structures d'insertion (Ordinat'Hem, AISE) et également les associations qui accompagnent la recherche d'emploi (Centre social 3 Villes, le centre social Saint-Exupéry).

Ce qu'il faut retenir, c'est que le taux de chômage est en baisse cette année. Pour ce qui est du développement économique, la Ville a accompagné des créateurs d'entreprises ; les habitants ont pu bénéficier d'emplois francs.

Il y a également un développement de l'économie solidaire et du circuit court avec la Ferme Braquaval, inaugurée le 11 juin. Concernant la Covid, la Ville a soutenu les commerçants dès la sortie de la Covid.

L'axe 3, la réussite éducative. L'éducation, c'est 61,3 % d'enfants scolarisés dans les quartiers prioritaires. Nous constatons une diminution, depuis deux ans. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, l'école représente des coûts de financement et d'aménagement conséquents puisque cela génère beaucoup de personnels. Pour ce qui est des accueils de loisirs, par exemple, 70 animateurs ont été déployés sur les quartiers prioritaires. Les écoles en QPV en 2020, c'est un accueil des enfants des personnels prioritaires, 18 enfants accueillis. C'est également une restaurant scolaire déployée pour 878 enfants et 63 agents municipaux, avec une gratuité mise en place du 11 mai au 3 juillet.

Concernant le DRE, il peut paraître minime dans le budget, mais c'est un dispositif très important puisqu'il suit 86 enfants. Il n'y a pas eu d'arrêt des suivis pendant le confinement. Au contraire, le DRE a été vigilant face au risque de décrochage scolaire des enfants et des impacts psychologiques liés à la crise.

2020, c'est également des mesures sanitaires mises en place : masques, entretiens multipliés, protocoles sanitaires sans cesse renouvelés. À noter que, malgré la crise, il y a eu une hausse globale de la fréquentation, que ce soit pour les activités périscolaires, extra-scolaires, et ce malgré la fermeture des structures durant le premier confinement.

L'axe 4, politique jeunesse, citoyenneté et prévention. La jeunesse, c'est un tiers de notre population. Les enjeux sont donc importants. La jeunesse, c'est des postes de dépenses conséquentes dans le soutien aux associations jeunesse. C'est aussi le PIA jeunesse, le point d'information jeunesse, un pass'à l'action qui a malheureusement connu une baisse en 2020, mais 53 jeunes ont pu en bénéficier, dont 64 % issus des quartiers prioritaires.

Au niveau de la Covid, ces jeunes ont été directement impactés par ces confinements, couvre-feu, restrictions, mais des actions spécifiques ont été déployées, notamment durant l'été et l'automne. Il y a eu d'importantes mobilisations des services de la Ville et des associations, comme vous pouvez le constater (maraudes, accompagnement éducatif, sportif, travail de rue, etc.).

L'axe 5, la sensibilisation et l'accès à la culture et au sport. La Ville dépense beaucoup d'argent pour les équipements et installations sportifs. Le sport en 2020, c'est le soutien à 32 associations, dont 14 situées en QPV. C'est aussi l'installation de l'école de pêche à la base de loisirs, qui accueille 12 enfants des quartiers prioritaires, et des rendez-vous nature.

L'animation sportive et culturelle a connu beaucoup d'annulations, mais ce qu'il faut retenir ce sont les adaptations remarquables mises en place par le service culture et sportif pour continuer à proposer le

meilleur pour nos jeunes hémois, comme le Père Noël interactif en visio- qui a concerné 327 enfants, dont 60 % habitent en quartiers prioritaires.

La culture, c'est également des rendez-vous festifs qui ont été adaptés au contexte, même si Oxyg'Hem, Hem en fête et la programmation du Zéphyr ont été annulées en 2020, Hem Street Day a été remplacé par le village urbain, qui a fait venir 44 jeunes des quartiers prioritaires. La culture dans les quartiers se concentre sur le soutien à cinq associations dans les quartiers prioritaires. Il y a eu aussi maintien du lien avec les enfants de DEMOS pendant le confinement et 209 jeunes des quartiers prioritaires ont pu bénéficier du Pass'sport culture.

Enfin, le dernier axe pour finir cette présentation, la solidarité. Axe qui a été très, très impacté par la Covid puisque le CCAS a été obligé de s'adapter très rapidement et d'augmenter son offre de services. D'ailleurs, il y a eu une subvention exceptionnelle de 50 000 euros versée au CCAS par la Ville. Le CCAS, en 2020, a augmenté ses aides facultatives et financières de 344 %, a augmenté ses octrois de tickets services, a augmenté ses repas à domicile de plus de 10 000 repas, soit plus de 38 %. Le fichier ressource grand froid, canicule, crise sanitaire a doublé son chiffre d'inscrits.

La petite enfance a été fortement sollicitée et a assuré la garde des enfants du public prioritaire durant la crise, jours fériés compris. Le fonctionnement est toujours efficient et la demande d'accueil omniprésente puisque le guichet unique affiche 145 demandes pour 45 attributions en structures municipales. Bien entendu, aucun parent n'est laissé sans solution : orientation vers les haltes-garderies, les centres sociaux et assistantes maternelles.

L'aide aux victimes et l'accès au droit, porté par le point d'accès au droit, affichent toujours complet : 260 rendez-vous, dont plus de la moitié bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires.

Enfin, la solidarité, c'est le soutien aux associations de grande taille et à gros budgets dans les quartiers, les centres sociaux, AISE, Pacte 59, SIAVIC, l'Aventure, etc.

La santé, pour finir, qui ne relève pas non plus de notre compétence, mais dans laquelle la Ville assure son rôle de sensibilisation et d'éducation.

Cette présentation se termine avec la consolidation financière par axe et affiche donc un total des dépenses de fonctionnement de 8 072 695 euros, et un total de dépenses en investissement de 1 571 458 euros, portant ainsi le total général à 9 644 153 euros pour l'année 2020.

Je vous remercie de votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour cette présentation claire et concise. Qui veut prendre la parole ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Je voulais, moi aussi, commencer par saluer la qualité du rapport qui nous a été remis et le travail qui a été fourni par les services. Je pense que lorsque c'est bien fait, il faut le souligner. C'est un rapport complet et qui reprend bien le contexte dans lequel s'est inscrite l'attribution de la DSU à Hem et les objectifs qu'elle vise. C'est important de rappeler que, si la ville de Hem perçoit ces subventions et ces dotations de la part de l'État, c'est bien parce qu'une large partie de ses habitants connaît de graves difficultés économiques et sociales et que ces moyens supplémentaires doivent tenter de les atténuer.

Les indicateurs fournis en diagnostic nous éclairent sur la situation socio-démographique de notre ville, avec des paradoxes qui sont toujours plus saisissants. D'un côté, la situation globale de la ville s'améliore, avec des revenus moyens par habitant en augmentation, et même supérieurs à ceux de la MEL mais, de l'autre, des indicateurs de pauvreté et de précarité, toujours aussi alarmants dans les quartiers politique de la Ville. Cela marque les écarts très importants que nous retrouvons entre les

habitants, écarts qui, malheureusement, tendent à s'amplifier au fil des années. La crise que nous traversons ne va pas améliorer la situation.

Si nous rappelons que l'un des objectifs de cette DSU est de réduire les écarts et de tendre vers plus d'égalité entre les territoires, force est de constater qu'il y a encore beaucoup de travail à mener dans notre ville, et sans doute peut-être quelques ajustements à rechercher.

Comme le précise le rapport, même si la population hémoise possède de tels contrastes, les politiques publiques menées s'adressent à l'ensemble de la population. C'est peut-être justement là que les ajustements doivent être recherchés. Des publics différents nécessitent des accompagnements adaptés et individualisés, sans quoi certaines mesures ne les toucheront pas de la même manière.

Je vais reprendre les thématiques qui ont été énoncées dans le rapport, en synthétisant, bien entendu. Je ne vais pas reprendre tous les points qui sont évoqués.

Sur l'habitat et le cadre de vie, les politiques qui y sont menées dans le cadre du NPRU visent à améliorer l'habitat, le cadre de vie, la mixité dans les quartiers et offrir un parcours résidentiel ascendant aux ménages les plus modestes. Nous ne pouvons pas contester les améliorations qui sont apportées par ces projets et qui sont nombreuses, mais pouvons-nous vraiment parler de parcours résidentiel ascendant dans tous les cas, et notamment à Hem, lorsque nous privons certains ménages d'une maison individuelle à faible loyer sans être en capacité de leur proposer un relogement équivalent au sein de leur ville ? Je pense qu'une politique d'habitat pour tous, équilibrée dans les quartiers, permettrait de reloger tous les habitants au sein de la ville avec un équivalent dans la surface. Sur la Lionderie, nous avons plutôt le sentiment que le grand gagnant du projet reste VILOGIA, au détriment de ses locataires.

Sur le cadre de vie, je ne pouvais pas ne pas en parler. Je sais que je me répète, mais nous aurions vraiment aimé pouvoir développer le projet d'espaces verts et d'agriculture urbaine avenue Laënnec, dans un quartier très dense qui manque cruellement de lieux de respiration. Le confinement a mis en évidence les besoins aussi. Les canicules répétitives montrent également que, face aux îlots de chaleur, il faut prévoir des espaces verts dans les quartiers les plus denses. Vous avez choisi de laisser ce site à l'urbanisation. C'est une belle occasion manquée.

Sur le développement économique et l'emploi, les nombreux acteurs mobilisés ont permis de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi. C'est une bonne nouvelle. Là-dessus, je voulais juste poser une question car je ne vois plus de référence au dispositif « Territoire zéro chômeur », et je voulais savoir si l'expérimentation prévue serait réalisée ou pas.

Sur la réussite éducative, des moyens supplémentaires devraient permettre à chaque enseignant de financer au moins une sortie scolaire pédagogique par an avec leur classe. C'est important pour le développement des enfants, et une semaine de classe verte en CM2, dans toute scolarité, c'est bien mais pas suffisant. L'école publique, c'est parfois le seul lieu qui offre aux enfants la possibilité de sortir de leur quartier, d'accéder à la culture, à l'histoire, etc. et les associations de parents d'élèves, même si elles se démènent et qu'elles font un travail remarquable pour des bénévoles, ne sont pas là pour financer des sorties éducatives et des apprentissages que nous devons faire aux enfants. Elles sont là pour financer les fêtes que nous organisons dans les écoles.

Sur les politiques jeunesse, il y a beaucoup, beaucoup d'actions qui sont menées en faveur des jeunes pour les toucher au plus près. En revanche, nous ne pouvons que regretter le faible nombre de bénéficiaires du Pass'à l'action, qui est pourtant une bonne mesure, mais qui ne touche finalement que 40 jeunes en QPV. C'est 1 %. Il faudrait donc mener une réflexion pour réfléchir au moyen d'améliorer ce chiffre, parce que c'est une mesure qui le mérite.

Sur la sensibilisation à la culture, nous constatons aussi que les trois grands équipements culturels de la Ville, qui sont le Zéphyr, Franchomme et l'école municipale de musique, accueillent moins de 10 %

de public en quartiers politique de la Ville. Cela montre que l'offre culturelle ne touche pas tous les publics de la même manière. L'expérience réussie de DÉMOS doit donc encourager à poursuivre ce type d'initiatives et à l'amplifier, à faire des partenariats avec l'école municipale de musique. Je sais qu'il y a un tarif préférentiel qui est prévu, mais cela peut encore être amplifié. Par ailleurs, à l'heure où le président de la République vient de déclarer la lecture comme grande cause nationale, il y a une réflexion prioritaire qui doit être menée sur l'accès à la lecture pour tous dans notre ville. Hem ne dispose plus de librairie, la médiathèque manque d'attractivité ; elle ne parvient pas à toucher les jeunes des quartiers prioritaires. Nous avons la chance, à Hem, d'avoir des bénévoles et des associations qui sont impliquées et qui sont volontaires pour faire ces démarches-là. J'en profite pour rendre hommage à Saâdia, d'École & quartier, qui se déplace tous les matins dans les écoles pour communiquer aux plus jeunes enfants sa passion des livres, et puis aussi les bénévoles de la Bibliothèque pour tous qui sont très volontaires. Malgré toute leur bonne volonté, ils ont besoin de soutien dans ce combat quotidien, et de mise en relation pour mener des actions complémentaires. La réalisation d'une médiathèque municipale plus proche des habitants des quartiers politique de la Ville doit également être étudiée.

Enfin, sur la solidarité, c'est là encore l'occasion de remercier les associations, les travailleurs sociaux, les personnels du CCAS qui ont vécu une année difficile, mais qui ont apporté leur soutien aux personnes qui en avaient besoin. Sans grande surprise, les indicateurs montrent une explosion du nombre des demandes d'aide et de la précarité. Cela doit nous appeler à poursuivre nos efforts en matière de solidarité et à développer des actions à l'échelle de toute la ville.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, qui veut prendre la parole ? Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Je vais être plus courte, du coup. Pareil, c'est un rapport qui est très fourni, enrichi, etc., qui s'enrichit d'année en année. C'est effectivement intéressant pour nous. Cela montre aussi, finalement, l'état de nos quartiers. Les chiffres sont quand même parlants, édifiants sur certains points. Nous ne partageons pas du tout le même avis ; nous avons eu les débats à plusieurs reprises. Pour moi, la dotation de solidarité urbaine doit aller en priorité aux habitants des QPV. Nous avons déjà eu cette discussion, mais si nous voulons, dans notre ville, faire réduire justement la précarité et permettre à des jeunes d'envisager un avenir meilleur, c'est vers eux qu'il faut donner plus. C'est aussi en cela que cette dotation de solidarité urbaine est importante et qu'elle est octroyée par la Ville.

Vous choisissez de le déployer à l'échelle de la Ville et de permettre une égalité. Nous avons déjà eu ce grand débat, mais pour moi c'est vraiment à ceux qui ont le moins qu'il faut apporter le plus pour être dans une logique équitable, et leur permettre d'avoir une vie égale à tous les autres jeunes, habitants de la ville, etc. L'impact de la Covid, nous le voyons, et vous l'avez aussi montré dans votre présentation, est aussi plus important chez les personnes les plus précaires. Elles sont d'autant plus touchées par la Covid, demain le chômage, des difficultés face à l'emploi, de revenus, de chômage. Même si vous dites que cela a baissé, attendons de voir dans quelques mois ce qu'il en sera. Les habitants des QPV – dont je fais aussi partie puisque je vis à la Lionderie –, vivent souvent une espèce de ségrégation. Je sais que le mot est fort mais, souvent, lorsque l'on vient d'un quartier politique de la Ville on a une mauvaise image de soi, finalement, et les autres peuvent aussi avoir une mauvaise image des quartiers QPV. Sauf que, dans ces quartiers-là, c'est beaucoup de solidarité et c'est beaucoup d'humanité. C'est aussi à nous, élus, de leur permettre d'avoir accès à tout ce qu'ils ne peuvent pas avoir au quotidien parce que leurs familles ne l'ont pas ; parce que les revenus et les ressources de leurs parents, si c'est des jeunes, ne le leur permettent pas. C'est en cela que cette dotation de solidarité urbaine, pour moi, n'est pas utilisée comme elle le devrait. Nous avons déjà échangé là-dessus.

Ce qui est important, c'est la logique de solidarité et de permettre, à tous, d'être équitables face à l'avenir que les jeunes ont devant eux pour trouver un emploi, se former, vivre dans le monde de demain. Cela veut dire avoir accès à la culture, aux activités sportives, etc., mais quand on a, par exemple, des parents qui ne peuvent pas se permettre de financer des sorties et un concert et des activités, cela est plus difficile. C'est souvent ceux-là qui sont les plus touchés.

J'en ai fini, merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Madame CHOUÏA. Il y a Kamel MAHTOUR qui a levé la main, et après Saïd LAOUADI.

M. Kamel MAHTOUR : Merci Monsieur le Maire. C'est un excellent rapport que viennent de présenter Fatima et Jean-Adrien MALAIZÉ. Je vais moi aussi donner ma conception de ce rapport, dans lequel je me retrouve à 100 %. Beaucoup de choses ont été faites. Je rappelle que l'année concernée est 2020, l'année de la Covid. Madame LOUCHART, le Pass'à l'action s'est arrêté. Nous avons eu un premier confinement, je vous le rappelle, au mois de mars, qui a quand même duré très longtemps. C'est pour cela que nous avons touché peu de jeunes, sinon, dans une vie normale, nous tournons parfois autour du double, voire du triple.

Pass'à l'action, ce sont des commissions qui ont lieu tous les mercredis, à 17 h 30. Durant la période de la Covid, nous avons tourné au ralenti. C'est pour cela qu'il y a eu moins de personnes. Je rappelle que mes collègues, qui siègent à mes côtés (Thérèse NOCLAIN, Sana EL AMRANI et Clémentine NOUQUERET), peuvent vous dire que nous avons des jeunes avec lesquels nous échangeons beaucoup.

Je voulais faire un arrêt sur toutes ces actions qui sont menées, d'abord par le tissu associatif, à qui la Ville donne des subventions et qui, malgré cette période de Covid, ne s'est pas arrêté. Les structures ne se sont pas arrêtées et elles ont bossé : les deux centres sociaux, l'AJTF, Horizon 9, Action Boxe, Hem Top Team, la Mission locale pour l'emploi. L'État a aussi débloqué des fonds sur la jeunesse, sur la prévention, sur la citoyenneté. Nous avons quand même eu un bel été en 2020 (juillet et août). Il y a eu le tournoi de foot, où il y a quand même eu plus de 300 jeunes. Il y a eu le village urbain, cela a été dit dans le rapport. Fatima l'a dit, à Hem Beaumont, il y a eu du monde. Les animations ont pu se faire malgré, bien sûr, les conditions sanitaires. Il y a aussi le futur dojo qui va être construit dans ce quartier-là, dans le quartier de Schweitzer. Nous avons quand même mis les moyens. La dotation de solidarité est, pour moi, équitable pour ces quartiers, et vous verrez, dans le rapport de 2022, qu'il y aura encore plein de pages supplémentaires parce que nous avons prévu plein de pages puisque nous anticipons avec l'année.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Kamel de nous annoncer plein de pages en plus à lire. Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Merci Monsieur le Maire. Je veux revenir sur la question liée au zéro chômeur. Vous avez raison, ce dispositif, sur lequel la Ville avait déjà délibéré au mandat précédent, est aujourd'hui arrêté du fait de la pandémie. Ne vous inquiétez pas. Nous avons d'ailleurs eu une réunion où j'ai partagé avec Monsieur le Maire, Philippe SIBILLE et Bruno DUQUESNOY, justement pour rencontrer les huit communes, puisque nous sommes huit communes (deux communes qui étaient déjà dans le dispositif, et six qui postulent, dont Hem). Nous sommes en train de monter le dossier, en partenariat d'ailleurs avec Pôle Emploi, les Missions locales, les PLIE qui ont été citées, et surtout voir comment nous allons contacter 800 personnes du QPV puisque c'est uniquement en direction des gens du QPV.

Je rappelle que c'est un projet qui est lié à la mise en place de porteurs de projets. C'est susciter quand même l'acte de porter un projet, mais nous n'allons pas abandonner le projet, faut-il encore qu'au bout du bout, lorsque nous aurons présenté le dossier, il soit retenu au niveau national.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, Jérôme MEERSEMAN et Fabienne LEPERS. Je fais dans l'ordre des levées de main.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci Monsieur le Maire. Je serai relativement court, mais j'aimerais aller un peu plus loin suite à l'intervention de Mathilde LOUCHART. Il y a un point avec lequel je suis entièrement d'accord : c'est que nous pouvons toujours mieux faire. Toujours mieux faire pour essayer

de réduire la différence entre certains quartiers de la ville, entre certaines populations. Moi je dirais, et vous l'avez souligné, que ce rapport est conséquent et met en avant toutes les actions qui ont été mises en place par la Ville. Kamel l'a souligné, 2020 était l'année de la Covid. Les chiffres auraient pu être meilleurs, mais moi je tiens à souligner et à dire qu'heureusement que toutes ces actions sont lancées parce que, si cela n'existait pas, les différences seraient peut-être encore plus flagrantes.

Vous avez également parlé du parcours résidentiel ascendant. Justement, nous avons une solution à y apporter, et j'espère que vous allez nous rejoindre là-dessus. C'est le projet de la Tribonnerie 2, puisque nous souhaitons justement offrir aux habitants, aux Hémois, la possibilité d'avoir ce parcours résidentiel ascendant et de proposer des logements à toute une catégorie de population, qu'elle soit jeune, âgée, etc. Je voulais donc mettre cela en avant, et je tenais aussi à remercier le fait que vous mettiez en avant que la commune participe aux classes vertes pour les écoles en finançant à 100 % un voyage pour les CM2, ce qui n'est pas forcément le cas non plus dans les communes avoisinantes. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LEPERS.

Mme Fabienne LEPERS : Merci Jérôme d'avoir rappelé ce qu'il en est pour les classes de découverte. Nous sommes bien sur l'année 2020 et ce que vous dites est vrai, Madame LOUCHART, concernant une sortie par an pour les CM. Toutefois, pour 2020, c'était impossible parce qu'il fallait respecter le protocole sanitaire. En revanche, en 2020, nous avons fait des actions. Je vais reprendre les masques : au retour des vacances de Toussaint, obligation de porter un masque dès 6 ans. La Ville a fourni 5 400 masques en tissu AFNOR aux enfants de toutes les écoles publiques et de toutes les écoles privées. La Ville a bien sûr assuré le nettoyage pour les écoles publiques.

Ensuite, afin d'accompagner les familles dans le maintien de leur pouvoir d'achat, d'encourager le retour à l'école d'un maximum d'enfants, tant pour des raisons de sociabilisation que de lutte contre le décrochage scolaire, et de favoriser l'accès des plus jeunes aux repas équilibrés, il a été proposé la gratuité de la restauration scolaire et extrascolaire durant la période du premier des confinements, c'est-à-dire du 11 mai au 3 juillet 2020 inclus. Rendre la restauration accessible à tous est vraiment une priorité de la Ville car, depuis septembre 2019, il y a eu la création d'une tranche basse à 1 euro le repas pour que les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 166 euros puissent bénéficier de ce repas à 1 euro. Il y a eu aussi l'accueil des enfants des personnels soignants prioritaires. La Ville en a fait le choix. Nous en avons accueilli 18, 7 jours sur 7, de 7 heures à 19 heures durant la période de confinement de mars à mai.

Ensuite, il y a eu la mise en place des ALSH apprenants. Je pense que nous sommes la seule ville du Roubaisis à les avoir mis en place. C'est-à-dire qu'à la sortie du premier confinement, durant l'été 2020, et afin de permettre aux enfants d'une part de décompresser, de s'aérer et de se réappropriier leur environnement, et d'autre part de renforcer les apprentissages scolaires de manière ludique afin d'aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions, la Ville a décidé de mettre en place des ALSH apprenants pour les 3-12 ans, mais également pour les 13-17 ans.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci Monsieur le Maire. Je ne pensais pas intervenir, donc mon intervention sera à vau-l'eau. Elle vise, certes, un peu le rapport, mais j'aurais voulu revenir sur une délibération précédente. C'est celle que vous avez présentée, Monsieur le Maire, où je crois qu'il y a eu un vote à l'unanimité sur les taux. Néanmoins, suite à l'intervention de Monsieur DUPONT, j'ai senti, quand même, que dans le vote de l'unanimité il y avait quand même une différence.

M. Philippe SIBILLE : Je ne suis pas hors sujet, Monsieur, je vais en venir sur la fluidité du logement. C'est que, par ailleurs, nous parlons de l'attractivité de la commune, et je reviendrai aussi sur l'attractivité de la commune, mais néanmoins, dans la nuance du vote, il y avait cette démarche, en

revanche, de repousser le fait de nouveaux habitants sur la commune. Je voulais remettre les choses au point et vous allez voir, Monsieur DUPONT, qu'il y a quand même une cohérence dans ce que je vais dire. C'est que, page 13 du rapport (et je n'ai pas de Stabilo dans les mains, c'est curieux, j'avais déjà prévu, peut-être, cette intervention quelque part), relisez bien : parc locatif social, une faible rotation ; sous-occupation d'une partie du parc locatif ; parcours résidentiel ascendant... Eh oui, aujourd'hui, Madame LOUCHART, vous avez raison, il est parfois difficile, dans ce parcours résidentiel, de répondre à la demande des Hémois sur de la décohabitation.

Vous savez que le parcours résidentiel, c'est aussi proposer un logement adapté à la typologie familiale, et nous rencontrons des difficultés dans ce cadre-là parce qu'effectivement – je reviens sur le mot attractivité, Monsieur DUPONT, et je n'étais pas hors sujet) force est de constater –, et c'est tant mieux pour Monsieur le Maire, que les Hémois veulent rester à Hem. C'est bien – je pense l'avoir déjà dit précédemment dans un Conseil municipal – parce qu'il y a une politique sportive, parce qu'il y a une politique culturelle, parce qu'il y a du bien vivre à Hem organisé par toutes les actions dont le rapport ici donne preuve. Les gens veulent rester à Hem.

D'ailleurs, Monsieur le Maire – et ce n'est pas de la flagornerie – s'est débrouillé pour que, malgré l'interdiction de créer des logements sociaux dans les quartiers comme la Lionderie ou les Trois Baudets, nous ayons une dispense pour répondre aussi au fait, Madame LOUCHART, que les personnes âgées veulent rester dans leur quartier, parce qu'elles ont des attaches et autres, pour une quinzaine de logements qui nous permettront d'ailleurs ce parcours résidentiel ascendant. Vous connaissez mieux que moi les réseaux familiaux, les réseaux de voisinage et autres.

Alors, Monsieur MEERSEMAN l'a dit sans doute mieux que moi, dans ce parcours ascendant et sur la Tribonnerie 2, dont on peut penser qu'effectivement nous pourrions répondre à un manque criant de logements, nous allons pouvoir améliorer la fluidité du parcours résidentiel. Vous savez que dans le logement social, aujourd'hui, vous avez aussi des gens qui – cela arrive – ont quand même une ascension professionnelle. Ils ont répondu à la demande, puisque nous disions que, pour avoir un logement, il fallait du travail. Si vous n'avez pas de logement, vous n'avez pas de travail ; si vous n'avez pas de travail, vous n'avez pas de logement. Aujourd'hui, force est de constater que vous avez des gens qui ont aussi cet ascenseur social et qui aspirent aussi au vœu de la plupart des Hémois, c'est-à-dire une accession sociale. Vous le savez, mesdames, messieurs, il y a différents programmes qui sont organisés sur la commune. J'espère, d'ailleurs, que sur ce projet de la Tribonnerie, nous aurons aussi, vous le savez, une part de logement social. Au-delà de l'effort et de l'obligation de la loi, nous avons effectivement l'intention de faire profiter de cet ascenseur social et cette demande de logement à un autre niveau pour répondre aux quartiers en difficulté et aux gens qui essaient non pas de sortir de ces quartiers-là, mais d'avoir une autre vue de leur avenir. Alors, nous essayons modestement d'être facilitateurs. Vous avez raison, Madame LOUCHART, nous le redisons à chaque fois sur la solidarité, nous ne pourrions jamais faire suffisamment. C'est vrai, nous ne pourrions jamais faire autant, mais sur le logement, je pense que différents programmes de ce renouvellement urbain, au-delà de la Tribonnerie, permettront de répondre à une demande forte des Hémois.

Merci... Je rappellerai, Monsieur le Maire – vous savez que je le dis depuis des années –, c'est que derrière un logement social, il n'y a pas systématiquement un cas social. Je ne vois pas, mais j'entends qu'effectivement vous appréciez cela. Il faut bien se le dire. Vous évoquiez, Madame CHOUÏA, le fait de dire que, dans certains quartiers, on voit un peu avec... Peut-être n'ai-je pas saisi tout à fait la portée de votre propos, mais j'insiste bien, effectivement, il y a des efforts dans ces quartiers-là portés par la dotation sociale que nous avons vue ici au niveau du rapport. Je maintiens quand même que cette dotation permet donc d'améliorer le bien-être des Hémois et la vie quotidienne. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Anne DASSONVILLE.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur la partie des espaces verts parce que Madame LOUCHART parlait d'une occasion manquée. Moi, je voudrais parler de toutes les occasions réussies, justement, dans les QPV, dont le renouvellement urbain fait partie.

Je vais rapidement citer, peut-être vais-je en oublier, tout ce que nous avons commencé à faire et que nous continuerons de faire sur les QPV spécifiquement, à savoir une forêt urbaine au niveau du dojo, qui sera effectivement un poumon dans le quartier ; un jardin partagé au niveau de l'épicerie sociale et solidaire ; une amélioration des plantations au niveau des espaces verts qui sont devant le Mail Dunant et devant le Hemix ; la multiplication des comestibles, qu'ils soient fruitiers ou dans des parcelles de jardins familiaux, qui sont d'ailleurs déjà prévus dans le NPRU ; un jardin public, lui aussi prévu dans le NPRU, au niveau de la Lionderie ; la végétalisation des écoles (il y a 8 écoles en QPV), toute la végétalisation a été prévue dans toutes les écoles, et cela a été fait (ou va être fait) avec les enfants. Tout cela, ce sont pour moi des occasions réussies. Au niveau des espaces verts, cela ne peut que s'améliorer. Ce sont des choses qui sont faites dans les quartiers, et qui me paraissent importantes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur LECLERC.

M. Jean-François LECLERC : Merci Monsieur le Maire. Je vais être relativement bref par rapport aux actions culturelles dans les quartiers en QPV. Effectivement, je suis le premier à dire qu'il n'y a pas suffisamment d'enfants concernés dans nos actions culturelles. Je pense que nous sommes quand même à plus de 10 % dans nos écoles municipales de musique et d'arts plastiques. Je pense que nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres, Madame LOUCHART, mais néanmoins je suis bien conscient qu'il n'y en a pas encore assez aujourd'hui, d'où les actions menées dans le cadre du plan de relance puisque nous avons voté, dans ce cadre, différentes actions, notamment en matière culturelle, avec les ateliers d'éveil à la culture au sein des quartiers, que ce soit à Beaumont ou dans les quartiers Hauts Champs et Lionderie. Nous sommes donc là dans les quartiers, avec des ateliers spécifiques dédiés aux enfants et espérons qu'avec ces ateliers les enfants prendront goût à ces actions culturelles et pourront, ensuite, intégrer l'école d'arts plastiques ou d'autres associations culturelles sur la ville.

Vous parliez du livre. Effectivement, le Président a annoncé que c'était une cause nationale. J'espère que ce sera suivi de faits concrets ; que ce ne sera pas, encore une fois, une annonce comme beaucoup d'autres ont pu se faire précédemment, et que cette annonce sera suivie de faits concrets qui permettront aux bibliothèques et aux villes d'avoir des moyens complémentaires pour pouvoir œuvrer autour du livre. Néanmoins, dès la rentrée prochaine, je peux vous annoncer qu'au niveau de la Bibliothèque pour tous, nous allons prendre des mesures complémentaires pour attirer encore davantage les enfants et les jeunes des différents quartiers. Avec Clémentine NOUQUERET, qui est missionnée sur le livre à mes côtés, nous avons rencontré les centres sociaux pour voir avec eux comment intéresser les jeunes et les enfants de ces structures à venir à la Bibliothèque pour tous à Franchomme. Nous allons donc mettre en place des espèces de navettes, des ateliers en lien avec eux, et nous allons également revoir la Bibliothèque pour tous pour que, à la rentrée prochaine, l'accessibilité au niveau des tarifs puisse également être revue, justement pour faciliter l'accès à la lecture. Nous mettrons également en place, dès la rentrée prochaine, des ateliers complémentaires sur la Ferme Franchomme autour du livre pour attirer un maximum de jeunes et d'enfants autour de la lecture qui, effectivement, est très, très importante au niveau de l'éveil culturel.

Je rappelle que, sur le mandat, nous aurons le deuxième Salon du Livre, qui verra le jour en 2023-24 et qui touchera toutes les écoles de la ville sur l'ensemble des quartiers.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Puisqu'il n'y a plus de demande de parole, je vais conclure ce débat, si vous voulez bien. D'abord pour rappeler à Madame LOUCHART que la politique de la Ville, c'est d'abord ce que l'on appelle du droit commun renforcé. C'est, normalement, ce que la loi souhaite. C'est-à-dire que les crédits de droit commun soient renforcés dans les quartiers nord. C'est exactement ce que nous faisons à Hem. Il y a assez peu de crédits spécifiques. En revanche, nous essayons d'amplifier nos actions dans les quartiers en politique de la Ville, quelques fois en leur attribuant des

crédits complémentaires – qui s'appellent « crédits politique de la Ville » –, quelques fois avec des crédits spécifiques que nous votons ici, mais la plupart du temps avec des crédits habituels que nous essayons de faire.

Je vous prends un exemple : prenez le Carnaval, il ne se passe que dans les quartiers. Que dans les quartiers en politique de la Ville. Vous voyez donc que c'est bien du droit commun. C'est ouvert à tous, et ce n'est que dans les quartiers. C'est un exemple, mais je pourrais en prendre bien d'autres.

C'est donc ce que nous faisons, et c'est ce que nous avons toujours fait. Après, nous pourrions en discuter. On peut toujours dire qu'il n'y en a pas assez. Je veux bien l'entendre, mais en tout cas c'est la manière dont nous le faisons, dont nous le mettons en œuvre, et c'est la manière que chaque ministre de la Ville, qu'il soit de droite ou de gauche... Je peux vous le dire, puisque j'ai été, pendant 18 ans, dans l'hémicycle, et pendant 18 ans j'ai entendu les ministres dire qu'il n'y avait pas assez de droits communs, que le droit commun n'était pas connu, etc. Nous, nous allons essayer de le faire.

Deuxième remarque, sur la partie de la dotation de solidarité urbaine. Je rappelle, Madame CHOUIA, que c'est une dotation qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines, pas dans les quartiers en politique de la Ville. C'est donc une dotation qui vient dans le budget au même titre que la dotation globale de fonctionnement, ou d'autres. Après, libre à la commune de la répartir comme elle le souhaite. Notre dotation de solidarité urbaine doit être de l'ordre de 4,5 millions – je n'ai pas le dernier chiffre. Lorsque vous regardez le tableau financier, qui peut toujours être discutable, mais enfin, même s'il y a 10 % d'erreur, nous sommes encore à 9 644 000 euros dépensés dans les quartiers. Heureusement que nous n'utilisons pas que cette ligne pour aller dans les quartiers, parce que sinon nous ne ferions que la moitié de ce que nous faisons aujourd'hui. Nous dépensons donc largement bien plus que la DSU, et je suis fier de le faire, parce que je vous rappelle quand même que notre budget de fonctionnement est de l'ordre de 17-18 millions d'euros, quand on retire l'excédent et l'autofinancement. Nous faisons donc la moitié de notre budget. Rappelez-vous que, dans notre budget, il y a 60 % de masse salariale. Vous voyez donc qu'une grande partie des actions sont faites dans les quartiers, là où il y en a le plus besoin, et c'est normal.

Sur ce que vous avez dit les uns et les autres, il y a des choses qui sont quand même assez croustillantes. Lorsque vous nous dites qu'il n'y a pas assez de logements... D'ailleurs, nous le voyons dans le rapport : 1 421 demandes de logement non satisfaites. Il me semble bien que c'est vous-même qui nous reprochiez ce chiffre – je l'ai vu par voie de presse –, que ce chiffre n'était pas la réalité et que les gens ne voulaient pas de logements. J'ai lu cela dans la presse, comme quoi on nous disait que ce n'était pas vrai, qu'il n'y avait pas besoin de logements à Hem. Là, il est indiqué 1 421. Vous le reconnaissez vous-même. Il ne faut donc pas vous étonner que nous essayions de construire des logements. Nous essayons de le faire là où il y a de la place. Chez nous, nous n'avons plus de friches parce qu'il y a longtemps que nous faisons du renouvellement urbain... Longtemps. Nous avons traité la plupart des friches que nous avons sur notre territoire, que ce soit la Blanchisserie, Declercq ou Okaidi qui va sortir dans peu de temps. J'en ai sûrement oublié... Gabert, Duret, La Lèverie, Alsthom, tout cela a déjà été traité ; c'est déjà construit, il y a du logement ou il y a de l'économie. Voilà, en renouvellement, nous sommes un peu secs, si je puis dire, puisque la plupart des friches ont déjà été construites ou sont fléchées et sont en cours de transformation. C'est pour cela que nous essayons de trouver d'autres secteurs.

Les chiffres qui ont été calculés par les experts démontrent que si nous ne construisons pas 70 logements par an nous avons une baisse de population annuelle. Aujourd'hui, nous sommes très loin de cela. Je pense que, sur les cinq dernières années, nous étions à la moitié de cela en termes de construction. Il ne faut donc pas s'étonner que la ville recule en nombre d'habitants depuis deux ou trois ans.

Sur la densité, j'entends ce que vous dites. Il n'y a pas assez d'espaces verts, etc. Je rappelle quand même que les quartiers Hauts Champs, Longchamp ont à peu près la même densité que la Vallée 1 en termes de logements par hectare. Aujourd'hui, la Vallée 1, je n'ai jamais entendu personne dire que ce

n'est pas assez dense, que c'est trop dense, etc. C'est un quartier – vous y habitez, je pense, d'ailleurs – qui est plutôt sympa, et je pense qu'il est même un peu plus dense que les quartiers Hauts Champs, Longchamp. Je suis en train de faire les calculs, justement, pour pouvoir les donner dans le cadre du PADD, donc je vous les donnerai, mais vous verrez que nous ne sommes pas très loin. Nous avons démolé beaucoup de logements dans les quartiers en QPV. Nous avons démolé des barres, la grande barre il y a déjà un certain nombre d'années. Dans le cadre du PRU1, nous avons démolé énormément de logements ; nous en avons reconstruit d'autres, mais en tout cas nous avons essayé d'améliorer la nature en ville – c'est le mot à la mode. Nous avons aménagé le mail Dunant. Nous sommes en train de faire une forêt urbaine à la place d'une tour à côté du dojo. Nous avons fait le quartier Charcot. Nous avons un certain nombre d'espaces qui sont faits, le triangle des saules, la coulée verte, etc. Ce sont des espaces verts qui ont été faits dans les quartiers. On peut toujours dire qu'il n'y en a pas assez, c'est possible. Les gens préfèrent effectivement des espaces verts que des logements, mais il faut aussi pouvoir offrir des logements aux gens qui en ont besoin, parce que c'est cela la solidarité. C'est d'abord cela, la solidarité.

Le dernier point que je voulais faire rapidement, pour éviter d'être trop long, c'est le fait que la situation de la ville s'améliore. C'est vrai qu'il y a encore des cas difficiles, et Philippe les connaît. Nous avons un certain nombre de familles en grande difficulté, que nous accompagnons avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins de réussite, avec les moyens que nous avons – qui sont parfois faibles – et avec des partenaires importants (le Département, la Métropole parfois sur certains sujets, ou la Région, ou même la Caisse d'allocations familiales), ou même des associations – vous l'avez dit vous-même – qui font un travail remarquable. Nous arrivons à sortir, un petit peu à la fois, les gens de leurs difficultés. Nous le voyons d'ailleurs un peu dans les chiffres parce que, si nous sommes honnêtes, nous voyons que le chômage a diminué. Nous voyons que le nombre de bénéficiaires des allocations diminue, etc., ce qui prouve qu'il y a moins de population en difficulté.

Ce que nous voyons surtout c'est que le revenu moyen par habitant augmente. Alors, vous pouvez dire qu'il y a des riches qui arrivent d'ailleurs. C'est possible, mais je pense que c'est une moyenne qui fait que, en fait, nous avons essayé et réussi à élever un peu les populations socialement. Alors, vous pouvez dire « non », mais je peux vous le dire, nous avons un certain nombre de résultats, parce que nous avons réussi à les mettre en insertion ; nous avons réussi à les mettre dans un certain nombre d'emplois que nous avons créés. Cela permet donc de remonter socialement. Cette remontée a un impact puisque, le 30 mars dernier, le préfet nous a écrit pour nous dire que, pour être éligible à la dotation de politique de la ville (je ne parle pas de la DSU), qui est une dotation d'investissement, une commune doit cumuler trois critères : avoir été éligible à la DSU au moins une fois au cours des trois derniers exercices, avoir figuré parmi les 250 premières communes classées à l'article machin (en gros, les communes qui cumulent les problèmes sociaux, le revenu par habitant, le nombre d'allocataires, etc.), avoir une population située en QPV ou en zone franche urbaine supérieure à 19 % et faire l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU au 1^{er} janvier 2020. Je vous passe tout le détail derrière.

La commune de Hem ne remplit plus la première condition, ayant obtenu les rangs suivants dans les classements de la DSU (je rappelle que pour toucher, il faut être dans les 250 villes les plus pauvres ou avec le plus de difficultés) : 276^e en 2020 ; 253^e en 2019 ; 252^e en 2018. C'est-à-dire que nous sommes sortis des radars des villes les plus en difficulté et nous perdons la dotation. J'ai donc le regret de vous annoncer que votre commune n'est plus éligible à la DPV en 2021. Nous avons perdu la DPV parce que la Ville s'améliore. C'est tant mieux ! C'est tant mieux !

Mme Mathilde LOUCHART : Inaudible

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, c'est tant mieux.

Mme Mathilde LOUCHART : Inaudible... alors que la situation est catastrophique.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est une subvention d'investissement, Madame. Nous ne pouvons donc pas, de toute façon, la verser aux gens.

Mme Mathilde LOUCHART : Nous ne pouvons pas nous en réjouir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous ne vous réjouissez pas que la Ville s'améliore, c'est votre choix. Je me réjouis que la Ville s'améliore et qu'elle sorte des radars des villes les plus en difficulté. Nous avons perdu la DPV. Je rappelle que c'est une dotation d'investissement, et que c'est donc pour des équipements. De toute façon, cela ne va pas aux habitants. Cela ne va qu'à la Ville. La Ville a perdu cette dotation. Nous ferons avec, mais en tout cas, moi je peux être fier que la Ville sorte des radars des villes les plus en difficulté.

Je vous propose de passer au vote. Non, je crois qu'il n'y a pas de vote. C'est une présentation, simplement. Il faut acter le fait que le rapport a été présenté. Qui est pour cette prise d'acte ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... 3, merci.

Le Conseil municipal prend acte du point 15, relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine, par 30 voix pour et 3 abstentions.

AMENAGEMENT DES COURS DES ECOLES

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Anne DASSONVILLE pour la délibération numéro 31, aménagement des cours d'écoles.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. À travers cette délibération sur l'aménagement des cours d'écoles, c'est la traduction en actes d'une promesse du GOPH 2020-2026 qui a été faite pour dé-bétoniser les cours des écoles et lutter contre les îlots de chaleur. Parallèlement à ce travail de végétalisation, il y a un réaménagement pédagogique des cours de récréation afin de favoriser les échanges, la mixité et alterner les espaces de jeux ou de temps calmes.

Les aménagements végétaux et pédagogiques ont été imaginés en collaboration étroite avec les enseignants. Je salue aussi la transversalité entre les techniciens des services Jeunesse et Technique et des élus qui y sont rattachés, notamment Fabienne LEPERS et Eugénie CARBON, qui est missionnée sur cette action. En végétalisation, nous avons pour ces deux écoles, Saint-Exupéry et de Lattre de Tassigny, valorisé des zones vertes. Nous les avons même agrandies lorsque c'était possible. Nous avons planté d'autres végétaux. Nous allons planter d'autres végétaux, des arbres et des buissons, à la fois pour l'ombre, pour le carbone, pour la fraîcheur et aussi pour la biodiversité. Nous allons augmenter la perméabilité des cours en supprimant du macadam. Nous allons créer des fosses de végétalisation pour les façades et redensifier les haies existantes lorsque cela est nécessaire.

Au niveau des aménagements pédagogiques, nous avons aménagé de façon à mixer les activités calmes, les activités sportives et/ou de sociabilisation – ce sont les trois temps de l'enfant qui sont connus, parce que la cour de récréation est un espace de sociabilisation pour les enfants – de manière à partager ces cours de façon équitable, et de partager ces espaces entre tous les enfants par le biais de cours qui seront aussi égayés par de la couleur et des jeux.

La délibération propose aussi d'aller chercher des subventions auprès des partenaires pour financer une dépense totale, hors taxes, pour les deux écoles, de 51 790 euros.

Je peux vous montrer un schéma avant-après qui est prévu à l'école Saint-Exupéry, où nous avons promis de dé-bétoniser. Voilà, promesse tenue. Nous récupérons à peu près 100 m² d'espaces verts ou perméables. Nous plantons, nous brumisons ; il y a des carrés potagers qui seront améliorés, un cheminement des enfants qui sera amélioré. Il y aura des jeux qui seront améliorés. Vous pouvez donc voir les photos d'avant et du projet d'après. C'est une grosse amélioration parce que cette école était particulièrement minérale. Nous créons aussi des fosses de végétalisation (je ne sais pas si vous les voyez) au niveau des poteaux du préau, qui sont à gauche sur la photo de l'après.

Pour l'école de Lattre de Tassigny, c'est pareil pour la photo de l'avant et après. L'avant, c'est maintenant, et l'après ce sera après les vacances scolaires puisque ces travaux devront se dérouler pendant la période estivale. C'est peut-être un peu moins flagrant parce que l'école de Lattre de Tassigny était déjà arborée, mais nous allons néanmoins enlever du macadam pour agrandir un espace autour d'un arbre qui sera un espace de temps calme, avec des bancs et un espace vert agrandi. Nous allons rendre l'espace vert central aux deux cours parce que de Lattre de Tassigny est à la fois une maternelle et une primaire, qui sont actuellement séparées par une clôture qui va être ôtée – c'est ce que vous voyez en jaune sur la photo d'après. Cette clôture là va être ôtée, même si nous laissons le portail entre les deux cours. Nous allons rajouter autour une clôture rouge qui sera commune sur cet espace vert, qui va être aussi reboisé. Il va y avoir, dans le coin de la cour de l'école primaire, un brumisateur – c'est le petit parapluie que vous voyez ; nous n'avons pas trouvé de schéma plus adapté, mais il s'agit en fait d'un brumisateur – qui va être tendu au niveau du bâtiment avec un câble et des buses descendantes. Les trois petites boules vertes que vous voyez, c'est la végétalisation de la façade au niveau de l'école.

Nous avons mis en application tout ce que nous avons écrit dans la délibération. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions. Je vous propose de permettre à Monsieur le Maire de mettre en route tous ces travaux.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : C'est une bonne mesure, qui va dans le bon sens et qui a pour objectif d'améliorer le confort des enfants, ce que nous voulons tous. Nous ne contestons donc pas le bien fondé de cette mesure, mais prise seule, et faute d'être menée dans le cadre d'une réflexion plus large et plus concertée sur les locaux scolaires, elle peut passer comme accessoire. Moi, personnellement, je suis plus concernée par l'école de Lattre, que je connais forcément mieux puisque c'est celle que je fréquente au quotidien. Depuis que je suis au Conseil municipal, les professeurs m'interpellent très régulièrement sur les problèmes qu'ils rencontrent pour l'école, en me disant « *Puisque vous êtes au Conseil municipal, est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour nos problèmes de chauffage ?* » ; « *Est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour notre problème d'isolation ? Les fenêtres ? L'air qui passe ? L'humidité ? Il y a des moisissures qui viennent sur les murs. Cela crée des éléments toxiques pour l'air que les enfants respirent...* ».

Là, nous leur annonçons donc que les travaux de cet été vont consister à repeindre l'extérieur de l'école et agrandir la surface des pelouses. C'est une bonne chose, mais cela ne leur semble pas être ce qu'il y a de plus prioritaire pour leur travail au quotidien, et nous pouvons le comprendre.

Je vous avais proposé de faire des visites sur des réhabilitations exemplaires d'écoles en matière de qualité environnementale. Je n'ai pas eu de retour sur ma proposition. Je vous réitère ma proposition sur ce sujet.

Mme Anne DASSONVILLE : Cela aurait été effectivement intéressant que, à la Commission qui présentait cette délibération, nous ayons pu avoir des retours de cette chose, mais personne de l'opposition n'était là à la Commission et, en fait, le débat s'est fait entre nous. Je le regrette.

Là, nous parlons de la végétalisation et de la dé-bétonisation des cours d'écoles. Lorsque nous sommes allés voir l'équipe enseignante – parce qu'à chaque fois, nous nous déplaçons sur place – pour leur soumettre ce projet, ils nous ont fait part, à chaque fois, de leurs remontées et nous avons appliqué leurs idées, leurs demandes à chaque fois, et notamment pour les bâtiments qui sont au niveau du sud. Je ne sais pas si nous pouvons revoir la photo de De Lattre de Tassigny, avant-après, mais je ne suis pas sûre que nous puissions la voir sur la photo, parce qu'en fait sur le terrain qui est entre le parking du public, qui est sur la rue, et la façade sud de l'école où il y a toutes les classes de primaire, il va y avoir une arborisation qui va être un peu plus importante, justement pour provoquer de l'ombre dans les bâtiments qui sont trop chauds l'été. C'est ce que nous a dit l'équipe enseignante, mais cela ne fait pas partie de la cour d'école. C'est quelque chose qui sera à part, qui fera partie de la campagne de

plantations. Pour la cour d'école, nous avons répondu exactement à la demande de l'équipe pédagogique puisque nous sommes allés sur place à chaque fois, que ce soit pour Saint-Exupéry ou pour de Lattre de Tassigny.

C'était le sujet. Nous avons travaillé sur le sujet, en accord avec eux et main dans la main. Voilà le résultat de nos cogitations communes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Fabienne LEPERS.

Mme Fabienne LEPERS : Pour rebondir sur ce que vient de dire Madame LOUCHART, ce qui est prévu sur le PPI 2021-2026 est une réhabilitation complète, intérieure et extérieure, d'une valeur de 270 000 euros pour de Lattre de Tassigny. C'est vrai que, cet été, nous faisons les travaux de peinture extérieure.

Concernant l'aménagement des cours d'écoles et la dé-bétonisation des cours d'écoles, comme l'a très bien dit Anne, c'est vraiment fait en concertation avec les enseignants, du début jusqu'à la fin. Une fois que le sujet a été finalisé, il a été présenté dans les conseils d'école où les parents d'élèves siègent. Il a été validé, vraiment, à 100 %. Les parents étaient vraiment très, très satisfaits aussi bien à Saint-Exupéry qu'à de Lattre de Tassigny.

J'en profite également pour continuer, toujours dans le cadre du GOPH. C'est que nous ne nous arrêtons pas uniquement à l'aménagement d'écoles et à la dé-bétonisation de Saint-Exupéry et de De Lattre de Tassigny. Concernant l'aménagement d'écoles, il est prévu, pour l'année 2022, l'aménagement des écoles Jules Ferry et Victor Hugo et, en 2023, l'aménagement des écoles Marie Curie et Marcel Pagnol.

Le planning prévisionnel de la végétalisation et des îlots de fraîcheur prévus dans le PPI Écoles 2021-2026 concerne Jules Ferry en 2022 – parce que vous savez que Jules Ferry est reconstruite complètement –, et Marie Curie en 2023. Là, nous vous avons présenté Saint-Exupéry et de Lattre de Tassigny. Ne sont pas prévues les écoles Victor Hugo, Marcel Pagnol et La Fontaine, que nous estimons déjà très végétalisées.

En plus du conseil d'écoles, cela a également été présenté en conseil consultatif de la vie scolaire pas plus tard que samedi dernier, en l'occurrence samedi 26 juin, auquel siègent des parents d'élèves de chaque groupe scolaire et un enseignant de chaque école. J'en ai terminé.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUÏA.

Mme Karima CHOUÏA : Merci. Alors, deux choses : si nous ne venons pas aux Commissions, c'est que nous avons aussi un métier à côté et des obligations qui font que nous ne pouvons pas forcément être présents tout le temps. En tout cas, c'est ce pour quoi je n'étais pas présente, et je m'en suis déjà excusée. Sur le sujet des cours d'écoles et de la dé-bétonisation, j'y adhère forcément puisque cela a été, aussi, de longs échanges que nous avons pu avoir et sur lesquels nous nous rejoignons en ce qui concerne la nécessité de faire des cours d'écoles des cours oasis, un lieu de fraîcheur, etc. qui devrait même, à mon sens, être ouvert quand les écoles sont en plein cœur de quartiers – notamment où il y a des bâtiments –, pour que les familles puissent en profiter lorsqu'elles n'ont pas de jardin. C'est aussi une option, mais je pense que c'est une étape dans quelques années. Il faut que les choses évoluent encore à ce niveau-là.

Je vous remercie aussi d'avoir eu une attention particulière sur la réduction des inégalités de genre dans les cours d'écoles. Je sais que je vous l'avais dit. Nous avons échangé. Nous avons parlé de dégenrer les cours d'écoles. Cela ne tombe pas comme ça du ciel, parce que c'est aussi très tôt que l'on apprend à chacun à partager l'espace. Depuis de longues années, l'Unicef traite déjà ce sujet-là et a fait toute une étude sur les inégalités de genre dans les cours de récréation, qui illustre beaucoup la séparation des sexes à l'école. Améliorer les cours d'écoles et rendre les espaces à tout le monde est une très bonne chose à laquelle j'adhère.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur PASTOUR.

M. Laurent PASTOUR : Oui, Fabienne avait répondu. Le PPI sur de Lattre de Tassigny, 270 000 euros cette année, l'année prochaine et en 2023. C'est sûr que nous travaillons d'abord sur les extérieurs avant de travailler sur l'intérieur, ce qui est quand même un peu plus logique. Nous n'allons pas faire les intérieurs si les extérieurs fuient et autres. En effet, nous travaillons d'abord sur les extérieurs, et ensuite nous faisons les travaux intérieurs de l'école, mais il n'y a pas que de Lattre de Tassigny. Il y a aussi toutes les autres écoles.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Concernant les écoles et la façon dont nous pourrions les verdir un petit peu, nous avons une proposition qui a été débattue, et très bien accueillie pendant la campagne électorale de l'année dernière, qui était le processus E3D. C'est la capacité, pour une école, de travailler à la fois sur ses ressources, sur ses bâtiments, sur sa pédagogie et de transformer l'école en une école verte, à la fois pour les enfants, pour les parents et pour l'environnement. Je crois que c'est dommage que nous n'ayons pas suivi cette piste, qui était en plus une piste qui était choisie par pas mal d'écoles dans les environs avec pas mal de bonheur. Alors, vous me direz, si nous en avons déjà parlé, Eugénie avait dit qu'il fallait que les professeurs soient d'accord. Je crois que, encore plus cette année que l'année dernière, les professeurs sont d'accord sur ces sujets-là. Ils veulent bien avancer dans ce cadre-là, sans modifier leur pédagogie, mais avec des projets qui correspondent à la labellisation des écoles en E3D. Nous n'avons aucune école labellisée E3D. Nous sommes la seule ville dans les environs à ne pas en avoir une.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CARBON. J'allais dire Eugénie, mais non, Madame CARBON.

Mme Eugénie CARBON : Pour compléter effectivement ce que j'avais déjà expliqué, le label E3D dans les écoles n'est pas proposé par la Ville mais par l'Éducation nationale. Non seulement les enseignants doivent être moteurs – ce sont eux qui sont à l'initiative –, et c'est une équipe pédagogique qui en fait la demande. La Ville peut ensuite, bien sûr, accompagner par les aménagements demandés par l'équipe, mais ce n'est pas la Ville qui va imposer cela à une équipe.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous voulez bien éviter de faire des conciliabules, parce qu'ici nous n'entendons rien et cela n'a aucun intérêt pour le compte-rendu. Ce ne sera pas enregistré.

Mme Eugénie CARBON : C'est tout, j'en ai fini.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame DASSONVILLE, puis après nous clôturerons là, parce que nous n'allons pas y passer notre soirée.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. Encore une fois, c'est effectivement une bonne idée de faire des écoles E3D, si l'équipe enseignante en est d'accord. Je pense que, de toute façon, ce projet-là va dans ce sens-là et les enfants vont, un peu à la fois, développer une appétence pour la nature, et puis un respect, surtout, qui va se développer naturellement. Plus les écoles seront végétalisées, plus cela arrivera, mais le lieu pour en discuter et pour le proposer, c'est la Commission, Monsieur DUPONT. Il faudrait y venir. Alors, je reprends mon propos de tout à l'heure. Effectivement, Karima, tu t'étais excusée de ne pas pouvoir venir. Je le comprends tout à fait. C'est vrai que cela peut arriver, d'autant plus que, d'habitude, tu es plutôt assidue aux commissions. L'endroit pour en débattre, l'endroit pour en discuter, l'endroit pour proposer des idées, c'est là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose d'arrêter là l'opération de ping-pong. Simplement, moi, je me félicite de ces propositions d'amélioration des cours d'écoles. C'est vrai que l'école de Lattre de Tassigny a besoin, peut-être, de travaux, et d'ailleurs le PPI le présente, mais fidèles à notre politique de faire d'abord dans les quartiers en politique de la Ville, nous faisons d'abord Jules Ferry ; nous faisons d'abord La Fontaine qui est en quartier prioritaire politique de la Ville. C'est du droit commun

renforcé. Nous le faisons dans ces périmètres-là où les enfants en ont le plus besoin, avant de faire de Lattre de Tassigny qui, je le rappelle, est l'école avec le niveau scolaire le plus élevé.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité.

La délibération 31, relative à l'aménagement des cours des écoles, est adoptée à l'unanimité.

REVISION DU CAHIER DES CHARGES DEVELOPPEMENT DURABLE ET RENOVATION DE FAÇADE

M. Francis VERCAMER, Maire : Il y a une dernière délibération, la 33, révision du cahier des charges développement durable et rénovation de façade.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. Au sujet de cette délibération, la ville de Hem, depuis plusieurs années, encourage les actions en matière de développement durable et aide aussi financièrement à la rénovation des façades, de façon à garder une esthétique urbaine. Ces aides ont chacune des critères d'éligibilité qui sont communs et spécifiques. Elles sont attribuées sans conditions de ressources, parce que nous l'avons décidé ainsi. Alors, évidemment, le commun, c'est d'habiter à Hem. Spécifique, ce sera selon la nature de l'aide, et c'est justement ce qui est détaillé dans ce cahier des charges. Tous ces critères sont donc recensés dedans.

À force de rajouter des aides, ce cahier des charges avait besoin d'être actualisé, harmonisé, modernisé, de façon à être plus accessible et de pouvoir mieux communiquer dessus pour tous les Hémois qui veulent demander une aide financière de la Ville pour leur habitat.

Nous vous avons donc préparé une illustration de la délibération pour que cela soit à la fois plus lisible et plus concret. Le cahier des charges 2021 devient maintenant un petit livre d'une trentaine de pages qui reprend, comme je le disais, deux grandes parties. Les dispositions générales, qui sont applicables pour le développement durable et pour la rénovation de façade – puisqu'avant c'étaient deux cahiers des charges, que nous avons fusionnés en un seul –, sont des aides aux particuliers. Comme je le disais, en dispositions générales, la plus importante est effectivement d'habiter à Hem, parce que nous aidons les Hémois. De toute façon, ces aides sont accordées sans conditions de ressources. Elles sont donc disponibles pour tout le monde.

Il y a des dispositions spécifiques pour chaque aide. Ça, c'est la deuxième partie. Pour chaque aide, les données techniques et les pièces à fournir sont explicitement listées, et un formulaire spécifique est téléchargeable sur le site de la Ville. Il est à compléter. Ces formulaires ont été, eux aussi, uniformisés et reprennent les petits logos de la maison du développement durable que nous verrons après.

Les quelques modifications que nous avons apportées au cahier des charges 2021 portent sur les portes d'entrée. Elles étaient marquées « portes d'entrée vitrées », mais elles ne le sont pas toutes. Nous avons donc rajouté les portes d'entrée pleines, puisque nous aidons aussi pour les portes d'entrée qui sont non vitrées. Les portes d'entrée et les portes de garage sont concernées par deux aides : une aide pour l'isolation si les conditions techniques sont remplies, une aide à la rénovation de façade si les conditions architecturales et esthétiques sont validées. Cela demande une DP qui arrivera au service Urbanisme et dans les mains de Laurent PASTOUR.

Chacune de ces aides s'élève à 250 euros, mais on peut cumuler les deux. Si la porte est à la fois isolante et esthétique, on peut obtenir jusqu'à 500 euros d'aide.

La troisième modification concerne une uniformisation des aides pour l'achat de composteur ou de lombricomposteur, qui est à 35 euros.

Nous avons rajouté une précision pour les équipements de chauffage, parce que plusieurs personnes mettent des poêles à bois dans leur maison ; les poêles à granulés ou à pellets, qui sont amenés à

remplacer le chauffage central, sont éligibles, mais les poêles à bois ou à buchettes, qui sont des chauffages d'appoint ou de décoration, ne le sont pas.

Nous avons enlevé la mention des chèques « Solaire » puisque cela n'est, de toute façon, plus en vigueur.

Au niveau des grosses modifications, je crois que c'est tout. Nous avons évidemment rajouté l'aide au tout à l'égout, qui a été votée il y a un mois à peu près. Nous arrivons à un total de 9 aides, qui sont sur le site de la Ville, accessibles par l'onglet du Cadre de vie. Vous arrivez à un sous-onglet qui s'appelle « Aides et habitat ».

Arrive ce dessin de la maison durable, qui est un dessin qui permet d'être intuitif. En fonction de l'aide que vous souhaitez faire sur votre habitat, ou à l'extérieur, dans votre jardin (par exemple, un composteur ou un récupérateur d'eau de pluie), vous surfez un peu sur les petites bulles qui sont dessinées, vous arrivez à la page suivante. Par exemple, si vous avez cliqué sur composteur, sur la valorisation des déchets verts, vous avez directement le formulaire qui est téléchargeable (c'est ce que nous montre la flèche verte). Vous pouvez le télécharger directement à partir du site et vous arrivez sur ce formulaire que vous remplissez. À chaque fois, tous les formulaires vous demandent évidemment votre état civil, votre adresse, un justificatif de domicile, et différentes questions qui sont spécifiques à l'aide pour savoir si vous remplissez les conditions. Ensuite, vous déposez votre dossier à la Mairie. Il sera étudié en Commission et l'attribution de l'aide se fait ensuite par le Trésor Public, avec un délai d'environ deux mois à partir du moment où l'avis de la Commission, qui a lieu tous les mois, a été accordé.

Retenez bien ce dessin de la maison de développement durable, dont les aides n'ont fait qu'augmenter. Il y a une grosse partie pour l'isolation de la maison, puisque l'essentiel des dépenses énergétiques et des pertes des émissions de gaz à effet de serre se font au niveau de l'isolation, en particulier la toiture et les menuiseries. L'isolation, c'est la grosse partie. Ensuite il y a la production d'énergie solaire, la rénovation de façade, le composteur, les aides à la mobilité douce avec le vélo, qui est une aide qui cartonne complètement. Il y a aussi la végétalisation des façades quand elles sont en front de rue, avec la possibilité de faire une fosse et des plantes grimpantes qui viennent à la fois embellir la rue et votre maison ; la régulation du chauffage, une aide au tout à l'égout qui vient d'être votée le mois dernier, le chauffage par biomasse et le récupérateur d'eau de pluie.

Voilà pour les grosses modifications qui ont été faites. C'est un énorme travail. Je voulais vraiment remercier les services techniques, et notamment Gaëlle BAILLEUL qui a beaucoup travaillé sur le sujet. Cela a demandé au moins six mois. Nous en avons parlé plusieurs fois lors de notre REV'ADD, qui est notre revue des aides au développement durable. Nous avons recueilli les avis et les souhaits de chacun. Madame CHOUÏA s'était d'ailleurs pas mal exprimée à ce sujet. Je pense que nous avons tenu compte de toutes les observations qui ont été faites. Je suis vraiment contente que ce travail soit effectué parce que, du coup, la lisibilité des aides que la Ville apporte aux Hémois est beaucoup plus forte. Je pense que cela ne fera qu'amplifier la demande d'aides, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut la parole ? Madame CHOUÏA.

Mme Karima CHOUÏA : Merci. En fait, j'avais juste demandé à la débloquent pour qu'elle soit présentée parce que, effectivement, c'est un gros travail que les services ont fait, et Gaëlle notamment. Nous avons beaucoup échangé. Cela fait plusieurs mois que le sujet est évoqué en Commission. Cela avait besoin d'être rendu lisible et d'une meilleure communication. Voilà, c'était juste pour cela que j'ai demandé à la débloquent.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous avez tout à fait raison de mettre en lumière les choses qui vont pour les habitants, et surtout vers la transition énergétique. La communication va d'ailleurs s'en emparer et va rediffuser ces informations de façon à ce que nos Hémois puissent en profiter. L'objectif, c'est bien sûr que les crédits que nous avons votés puissent être dépensés sur cette politique que nous

portons. Beaucoup sont pris sur les vélos, mais sur la transition énergétique, cela s'est quand même bien ralenti, et c'était important de relancer.

Je vous remercie pour cette intervention. Je vais passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité.

La délibération 33, relative à la révision du cahier des charges – développement durable et rénovation de façade, est adoptée à l'unanimité.

M. Francis VERCAMER, Maire : La séance est terminée. Elle est donc levée. Je vous remercie de votre participation et de votre attention.

La séance est levée.